



REPUBLIQUE TUNISIEENE

*Mission de l'Equipement et de l'Habitat*

Unité de Gestion du Budget par Objectifs

# Rapport Annuel de Performance 2022

« RAP 2022 »

NOVEMBRE 2023

# TABLE DES MATIERES

## **CHAPITRE PREMIER : Présentation générale**

- Résultats de Performance de l'année 2022
- Résultats d'exécution du budget de la mission

## **CHAPITRE DEUX : Exécution des programmes de la Mission**

### **PROGRAMME 1 : Infrastructure Routière**

- Résultats de Performance du programme
- Résultats de l'exécution du budget du programme

### **PROGRAMME 2 : Protection des zones urbaines, du Littoral et Maîtrise d' Ouvrages**

- Résultats de Performance du programme
- Résultats de l'exécution du budget du programme

### **PROGRAMME 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat**

- Résultats de Performance du programme
- Résultats de l'exécution du budget du programme

### **PROGRAMME 9 : Pilotage et Appui**

- Résultats de Performance du programme
- Résultats de l'exécution du budget du programme

# Chapitre 1

## Présentation Générale

---

### 1- Résultat de performance de l'année 2022

La Mission Equipement et Habitat veille à l'application de la politique de l'Etat des domaines de l'infrastructure et de l'habitat dans le but d'augmenter la viabilité économique nationale et ce à travers la mise en place de concepts adéquats ainsi que les orientations stratégiques dans le secteur.

Le rôle stratégique de la Mission consiste principalement à fournir une infrastructure routière moderne conforme aux normes internationales et à connecter les zones industrielles aux réseaux routiers et ferroviaires et aux ports et aéroports outre la réalisation de pistes rurales et accès afin de désenclaver les régions concernées et de permettre aux citoyens d'accéder aux différents services publics tels que l'enseignement et la santé ainsi que l'appui à l'investissement à travers la participation au cycle économique. A cet effet, un des objectifs de la mission est de construire 1320 km d'autoroutes et 2000 km de routes express à l'horizon 2030.

Dans le domaine de la protection des zones urbaines et du littoral et la maîtrise d'ouvrages, la stratégie de la mission consiste, surtout, à limiter les dangers des inondations au niveau de tout le territoire.

Une étude stratégique dans le cadre du « Projet National de Protection contre les inondations » jusqu' à l'an 2050 vise à protéger toutes les régions du pays contre le danger des inondations et l'actualisation des études techniques au niveau des villes ayant une extension urbaine importante.

Concernant la protection du littoral contre l'érosion, la stratégie de la Mission vise à l'aménagement, la restauration et la protection des ports ainsi que la délimitation et la

redélimitation du domaine public maritime en plus de la maîtrise d'ouvrages délégués à travers des constructions durables, énergétiquement économiques et la réalisation des études architecturales qui tiennent compte du genre.

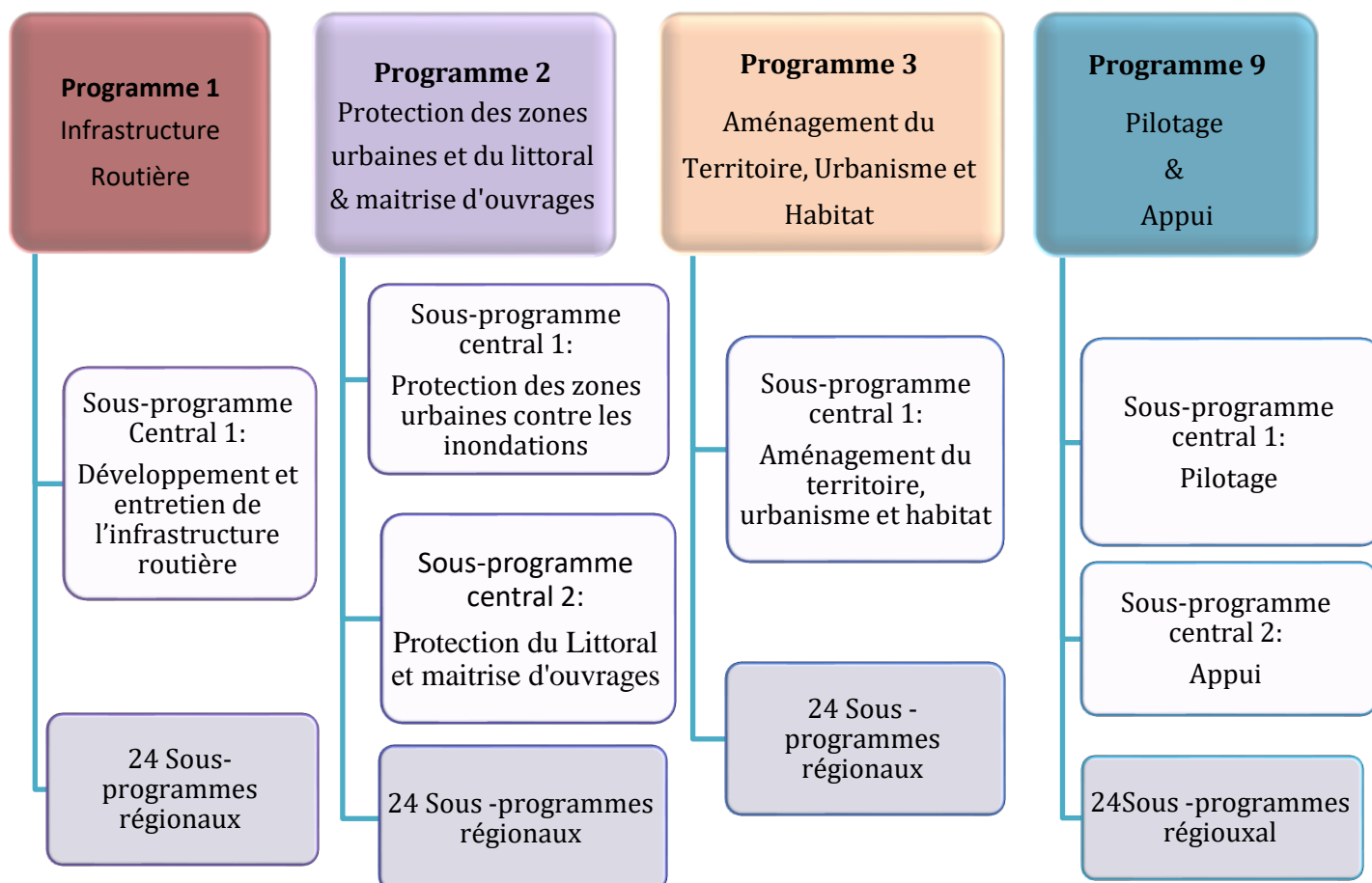
Quant au domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat, la stratégie de la mission consiste en la maîtrise de la répartition démographique et des activités économiques sur tout le territoire national, dans le but de réaliser un développement durable, équitable, équilibré et global entre les différentes régions et d'instaurer une planification urbaine durable des villes et des collectivités rurales et de promouvoir l'habitat social abordable avec la garantie de l'égalité des chances. A cet égard, 41 000 logements et lots sociaux sont programmés à l'horizon 2025 ainsi que la révision du cadre juridique au profit des Femmes afin de pouvoir bénéficier des différents programmes de logement également aux Hommes.

Au niveau du pilotage et de l'appui, la stratégie de la mission consiste à développer le taux d'encadrement et de formation des agents afin d'améliorer leur rendement et leur performance, ainsi que la modernisation et la digitalisation de l'administration, sans oublier la gestion des ressources humaines et la vie professionnelles des femmes fonctionnaires à travers leurs nominations dans des postes de décision et Hautes Fonctions d'une manière équitable.

Cette stratégie se concrétise sur le niveau international par l'engagement de la Mission avec les organisations internationales à travers l'adhésion dans plusieurs programmes tels que le Programme des Nations Unies : UN-Habitat, le projet de la Route Transsaharienne pour une meilleure intégration magrébine et africaine de la Tunisie. La Mission est, également, membre au centre arabe de protection contre les dangers sismiques et autres catastrophes naturelles, elle est aussi membre au projet de l'économie bleue qui consiste à renforcer le partenariat entre les pays du bassin méditerranéen dans le domaine de l'économie bleue durable.

La Mission de l'Équipement et de l'Habitat comprend trois programmes opérationnels et un programme de Pilotage et Appui répartis comme suit :

- Programme de l'infrastructure routière,
- Programme de la protection des zones urbaines et du littoral et maîtrise d'ouvrages
- Programme de l'aménagement du territoire, urbanisme et habitat
- Programme de pilotage et d'appui



## 2. Résultat d'Exécution du budget de la mission

**Tableau 1 :**  
**Exécution du budget de la mission en 2022 par rapport aux prévisions**  
**Répartition selon la nature des dépenses**

Nature des dépenses		Prévisions 2022	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		L.F.C 2022(1)		Montant (2-1)	Taux de Réalisation (2/1)
<b>Rémunération</b>	<b>Crédits d'Engagement</b>	120486	113800	-6686	94,5%
	<b>Crédits de Paiement</b>	120486	113784	-6702	94,4%
<b>Fonctionnement</b>	<b>Crédits d'Engagement</b>	58632	58481	-151	99,7%
	<b>Crédits de Paiement</b>	58632	58194	-438	99,3%
<b>Interventions Publiques</b>	<b>Crédits d'Engagement</b>	193809	187872	-5937	96,9%
	<b>Crédits de Paiement</b>	193809	187872	-5937	96,9%
<b>Investissement</b>	<b>Crédits d'Engagement</b>	1098072	2386832	1288760	217,4%
	<b>Crédits de Paiement</b>	1183975	1062859	-121116	89,8%
<b>Opérations Financières</b>	<b>Crédits d'Engagement</b>	800	800	0	100,0%
	<b>Crédits de Paiement</b>	800	800	0	100,0%
<b>Total</b>	<b>Crédits d'Engagement</b>	<b>1471799</b>	<b>2747785</b>	<b>1275986</b>	<b>186,7%</b>
	<b>Crédits de Paiement</b>	<b>1557702</b>	<b>1423509</b>	<b>-134193</b>	<b>91,4%</b>

\* Sans prise en compte des ressources propres des Entreprises.

**Tableau 2 :**  
**Exécution du budget de la mission en 2022 par rapport aux prévisions**  
**Répartition par programmes**

Nature des dépenses		Prévisions 2022	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		L.F.C 2022(1)		Montant (2-1)	Taux de Réalisation (2/1)
Programme 1	Crédits d'Engagement	1077424	2385498	1308074	221,4%
	Crédits de Paiement	1223406	1131753	-91653	92,5%
Programme 2	Crédits d'Engagement	217165	203364	-13801	93,6%
	Crédits de Paiement	135043	125644	-9399	93,0%
Programme 3	Crédits d'Engagement	129465	119744	-9721	92,5%
	Crédits de Paiement	149895	127227	-22668	84,9%
Programme 9	Crédits d'Engagement	47745	39179	-8566	82,1%
	Crédits de Paiement	49358	38885	-10473	78,8%
Total	Crédits d'Engagement	<b>1471799</b>	<b>2747785</b>	<b>1275986</b>	<b>186,7%</b>
	Crédits de Paiement	<b>1557702</b>	<b>1423509</b>	<b>-134193</b>	<b>91,4%</b>

\* Sans prise en compte des ressources propres des Entreprises.

**Le programme 1** « Infrastructure routière » Les crédits de paiement étaient de 1 223 406 MD selon la LFC de 2022 , les crédits de rémunération s'élevaient à 52 340 MD avec un taux de réalisation de 98,2%.

Les crédits de fonctionnement s'élevaient à 49 253 MD avec un taux de réalisation de 103%, ceci s'explique par le virement des crédits des autres programmes au profit du programme 1 pour l'activité « Exploitation et entretien des routes classées » et pour l'activité « Appui ».

Les crédits d'investissements étaient de 952 281 MD selon la L.F.C 2022, dont 363 781 MD crédits extérieurs, avec un taux de réalisation de 90,3%.

Des crédits de 170 000 Mille Dinars ont été alloués au titre des opérations financières au profit de la Société Tunisie –Autoroutes (STA) avec un taux de réalisation de 100% par rapport à la L.F.C 2022.

La performance du programme 1, et en considérant la valeur de ses indicateurs tel que « Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur », qui n'a pas atteint la valeur prévue et seulement 84 km de l'autoroute Gabes-Médenine ont été construits en 2022, quant à la route Tunis-Jelma, au total de 186 km, seulement 35% de la libération d'emprise a été réalisée et les travaux ont été officiellement lancés au mois d'octobre 2022.

**Le programme 2** "Protection des Zones Urbaines, du Littoral et Maitrise d'ouvrages", dont le budget a été inscrit dans la L.F 2022 de 180 000 MD puis réduit dans la L.C.F 2022 à 135 043 MD. La consommation des crédits de rémunération a été de 16 059MD avec un taux de réalisation de 98,2%, par contre les crédits de fonctionnement, le taux de réalisation a été de 94,3% .

Les crédits de paiement de l'investissement ont été évalués, selon la L.C.F 2022, de 115 628 MD, avec un taux de réalisation de 94% ; la priorité était donnée aux projets en cours.

La performance du programme 2 a été évaluée à travers la valeur de ses indicateurs tel que « Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations» qui a enregistré une hausse importante suite au développement de la longueur des ouvrages curés et au nombre des projets finalisés à la fin de chaque année, par contre, une insuffisance au niveau du résultat de l'indicateur « Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral » suite à la résiliation du contrat des travaux de protection des plages de Tabarka.

**Le programme 3** "Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat", dont le budget inscrit dans la L.F.C 2022 était de 129 465 MD, en engagement, et de 149 895 en paiement.

Les crédits de rémunération étaient de 17 755MD avec un taux de réalisation de 97%, par contre le taux de réalisation des crédits de fonctionnement était de 84% et celui des interventions publiques étaient de 93%.



Les crédits d'investissement en paiement ont atteint un taux de réalisation de 85,5% d'un montant de 109 963 MD inscrits à la L.C.F 2022 et un taux de 96% pour les crédits d'engagement.

La performance du programme 3 est considérée importante en 2022 vue la valeur de ses indicateurs. Il est à noter que l'indicateur « Nombre cumulé des logements sociaux et abordables réalisés et lots viabilisés » a atteint une valeur de 17 663 avec un taux de réalisation de 82% par rapport aux prévisions grâce à l'augmentation du nombre des bénéficiaires du programme du 1<sup>er</sup> logement qui a augmenté de 642 en 2022. L'indicateur « taux de consommation des terres agricoles » a atteint une valeur de 233% ce qui est considéré comme étant une augmentation à effet négatif puisqu'il faut préserver et protéger les terres agricoles contre l'extension urbaine.

**Le programme 9 « Pilotage et Appuis »** : les crédits d'engagement ont été estimés de 47 745 MD selon la L.C.F 2022 avec une augmentation de 364MD des dépenses imprévues pour atteindre la valeur de 48 109 MD, par contre les crédits de paiement sont de 49 358 MD.

La rémunération représente 66,15% du total des crédits et a atteint un taux de réalisation de 85% cela est dû à la nature de l'activité du programme qui consiste à appuyer les ressources humaines et financières de la Mission. De leur côté, les crédits d'investissement représentent un taux faible par rapport à celui de la Mission qui est de 1183975MD selon la L.C.F 2022.

Le programme 9 a réalisé un virement de 27 MD au profit du programme 1 pour les dépenses de l'éclairage public.

La performance du programme 9 est assez importante en considérant la valeur de ses indicateurs tels que : « Pourcentage d'agents (direction centrale) formés dans les domaines prioritaires », « coût de gestion de chaque fonctionnaire », « Taux de consommation des crédits d'Investissement à la fin du mois de Septembre » et « Moyenne des projets supervisés par chaque cadre technique » dont les taux de réalisation ont dépassé les 100% , d'autre part, les indicateurs concernant « taux de réalisation de la soutenabilité budgétaire », « Représentativité des Femmes dans les emplois fonctionnels » , « Remplacement des départs à la retraite » et « Évolution annuelle des visites du site Web pour la mission de l'équipement », dont les valeurs de réalisation étaient simultanément de seulement de 66% et de 88% et ce en-deçà des prévisions.

## **Chapitre 2**

# **Présentation des Programmes de la Mission**

# **PROGRAMME 1 : INFRASTRUCTURE ROUTIERE**

**Responsable du Programme**  
**Mr Slah ZOUARI**

**Nommé le 07 Février 2020**

## **Résultats de performance du programme**

La stratégie du programme 1 est représentée par l'adaptation des infrastructures routières aux exigences de la vie économique et sociale en assurant la durabilité du trafic et la sécurité de ses usagers tout en tenant compte de l'aspect esthétique et environnemental.

Les axes stratégiques du Programme 1 sont :

Le premier axe est le développement du réseau d'autoroutes, de routes classées et de pistes ruraux sur tout le territoire du pays, ce qui permettra de relier les centres des gouvernorats aux services publics pour briser l'isolement des régions de l'intérieur et réduire les disparités entre les régions.

Le deuxième axe consiste à entretenir l'infrastructure existante des routes et des pistes rurales pour maintenir sa fonctionnalité. Cet axe est prioritaire lors de l'allocation des crédits pour les nouveaux projets.

Les plus importantes réalisations du Programme 1 au cours de l'année 2022 sont :

- Le lancement des travaux de l'autoroute Tunis- Jelma, : les quatre lots de 1 à 4, financées par le Fonds arabe pour le développement économique et social, au cours du mois d'octobre 2022. Quant aux quatre lots de 5 à 8, financés par la Banque européenne d'investissement, les travaux ont commencé au mois de décembre 2022 pour les lots 5 et 8. Il est prévu d'autoriser le démarrage des travaux pour des lots 6 et 7 en 2023, en raison de problèmes d'expropriation.

- Les travaux des lots 1 (liaison sud) et 3 (liaison nord) pour réaliser la liaison permanente avec la ville de Bizerte ont débuté le 18 juillet 2022. Quant au lot 2, qui est le pont principal, l'ouverture des offres est prévue pour le 29 juin 2023.
- Démarrage des travaux de construction de 12 ouvrages (troisième tranche), répartis-en 11 lots dans 10 gouvernorats, le 22 août 2022.
- Poursuite des études stratégiques liées au domaine des infrastructures routières, puisque de nombreuses études ont atteint la troisième et dernière étape jusqu'en décembre 2022, dont l'étude de qualification des bacs de Djerba, les plans directeurs régionaux des carrières (90%) et l'étude du catalogue de dimensionnement de chaussée (65%). Quant à l'étude de développement d'un système d'information sur le réseau routier classé qui atteint 95%.
- Entretien périodique est assuré par les sous-programmes régionaux
- Quant à l'opérateur public, la Société Tunisie Autoroutes, il contribue à l'activité de réalisation des autoroutes, puisqu'il est chargé de la réalisation de l'autoroute Sfax-Gabès-Médenine-Ras Jedir. Par conséquent, il contribue à atteindre la valeur souhaitée de l'objectif 1-1 du programme ainsi que de l'indicateur 1.1.1.

### **Objectif stratégique 1-1 : Développement des autoroutes et des routes classées à l'échelle nationale et maghrébine**

La réalisation du développement souhaité du réseau routier et autoroutier permet de suivre le rythme croissant du trafic routier de marchandises et de la circulation des personnes entre les différentes régions du pays ainsi qu'avec les pays voisins. A cet effet, deux indicateurs ont été adoptés, le premier permet de mesurer le taux de réalisation du plan autoroutier en vigueur, et le second permet de mesurer l'avancement du plan des routes express.

Indicateur 1-1-1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur							
Unité de l'indicateur	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévision 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	Réalisation 2022 Par rapport prévision (1)/(2)	Valeur cible*	année
%	55	55.4	57	56	<b>98%</b>	68	2024

(\*) Saisir la valeur de la troisième année du Cadre à Moyen Terme incluse dans le Projet de Performance Annuel 2022

Cet indicateur n'a pas atteint la valeur prévue car les travaux du tronçon reliant Gabès - Médenine sur une longueur de 84 km se sont poursuivis en 2022 et n'ont pas eu d'impact sur les résultats de l'indicateur.

Quant à l'autoroute Tunis-Jelma (186 km), les travaux de libération d'emprise se poursuivent, avec un taux de réalisation de 35% jusqu'à la fin 2022. Les travaux de l'autoroute Tunis-Jelma (8 lots) ont officiellement débuté en octobre 2022.

Indicateur 1-1-2 Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express							
Unité de l'indicateur	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévision 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	Réalisation 2022 Par rapport prévision (1)/(2)	Valeur cible*	Année
%	35,8	36,9	41	36,9	<b>90%</b>	45,8	2024

(\*) Saisir la valeur de la troisième année du Cadre à Moyen Terme incluse dans le

Cet indicateur a été approuvé dans le rapport annuel de performance de l'année 2022 uniquement. Nous constatons qu'il n'a pas atteint la valeur prévue, puisque de nombreux projets n'ont pas été achevés même s'ils sont à un stade avancé ou sont en cour d'achèvement d'ici décembre 2022, comme les travaux de la route X 4 y compris échangeur au niveau du croisement des routes ( X 20 - X 4) (taux d'avancement 78%), travaux prolongement X 20 ( RR 31 - sortie ouest) (taux d'avancement 92%), Elargissement en 2 x 4 voies de la Pénétrante Sud de Tunis répartis en 5 lots (taux d'avancement 28%), le lot 1 débutera en 2023, dédoublement de la route régionale 27 entre Nabeul et Korba et Manzel Tmim réparti en 2 lots (taux d'avancement 67%), l'entrée nord-sud de la ville de Sfax répartis en 2 lots (taux d'avancement 37%) et les

travaux de la liaison Tataouine avec l'autoroute A1 réparti en 3 lots (taux d'avancement 60%).

Les problèmes qui ont empêché la réalisation du premier objectif :

- Libération de l'emprise foncière pour les projets routiers qui nécessitent de nombreuses et longues procédures administratives et juridiques et l'implication de nombreux intervenants dans le processus d'expropriation.
- Les travaux de déplacement des réseaux des différents concessionnaires (Société tunisienne de l'électricité et du gaz, Société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau, Commissariat régional du développement agricole...) prend souvent beaucoup de temps.

A cet égard, il est proposé de travailler avec une coordination entre les différents intervenants (les prestataires publics ou le ministère des Domaines de l'état ...) pour compresser les délais de libération d'emprise et réaliser les travaux.

L'une des mesures les plus importantes intervenues au cours de l'année 2022, qui faciliterait le processus d'expropriation pour cause d'utilité publique, est la création du décret-loi n° 2022-65 du 19 octobre 2022, modifiant et complétant la loi n° 2016-53 du 11 juillet 2016 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique. L'une des réformes les plus importantes approuvées par le décret-loi est la création d'un comité administratif permanent, dans chaque gouvernorat, appelé « Comité d'enquête et de réconciliation », chargé d'enquêter sur l'état juridique et matériel des propriétés à exproprier, compte tenu du dossier d'expropriation visé au chapitre 17 de la présente loi. La présidence de la commission est confiée à un juge ayant rang judiciaire et compétent dans le domaine foncier, et sa composition et ses modalités de fonctionnement sont fixées par décision du ministre chargé des Domaines de l'Etat.

## **Objectif stratégique 1-2 : Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier classé**

Les activités d'aménagement et de revêtement de pistes rurales jouent un rôle important et fondamental pour éviter l'isolement des communautés rurales et améliorer la connectivité entre les zones de production et les zones de distribution, ce qui aura un impact positif sur la stratégie de développement social et économique dans ces zones et permettra l'égalité des chances entre femmes et hommes pour accéder aux services de santé, d'éducation ainsi qu'au marché du travail. Ainsi, un indicateur a été adopté pour mesurer l'évolution du taux de développement du réseau rural.

Indicateur 1-2-1 taux cumulé d'aménagement de pistes rurales							
Unité de l'indicateur	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévision 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	Réalisation 2022 Par rapport prévision (1)/(2)	Valeur cible*	Année
%	45,2	46,8	45,9	47,2	103%	46,6	2024

(\*) Saisir la valeur de la troisième année du Cadre à Moyen Terme incluse dans le

Le taux de réalisation en 2022 était d'environ 47,2 %, alors que les estimations étaient de 45,9 %, soit un taux de réalisation de 103 %. Malgré l'atteinte de ce pourcentage, les travaux se poursuivent pour l'aménagement de 65,7 km de pistes rurales répartis dans 3 gouvernorats, avec un taux d'avancement de 64 % ; et les travaux d'aménagement de pistes de Jabal Al-Mghila entre les gouvernorats de Sidi Bouzid et Kasserine, lots 1 et 2, avec un taux d'avancement de 52%. Quant aux travaux d'aménagement de 912 km de routes rurales dans 22 gouvernorats, financé par le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, le taux d'avancement des travaux a atteint 55% jusqu'à fin 2022. Cela aura un impact positif sur l'indicateur dans les années à venir.

## 2. Résultat de l'exécution du budget du programme

**Tableau 1**  
**Réalisation du budget du programme pour l'année 2022**  
**par rapport aux estimations**  
**Répartition selon la nature de la dépense**

unité = 1000 dt

Dépenses		Estimation 2022 L FC (1)	Réalisation 2022 (2)	Réalisation par rapport à l'estimation	
				Montant	Taux de réalisation %
				(2) - (1)	(2)/ (1)
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	53 295	52 340	-955	98,2%
	Crédits de paiement	53 295	52 340	-955	98,2%
Dépenses de fonctionnement	Crédits d'engagement	47 830	49 253	1 423	103,0%
	Crédits de paiement	47 830	49 253	1 423	103,0%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	170 000	170 000	0	100,0%
	Crédits de paiement	170 000	170 000	0	100,0%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	806 299	2 113 904	1 307 605	262,2%
	Crédits de paiement	952 281	860 160	-92 121	90,3%
Dépenses d'opérations financières	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
<b>Total</b>	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>1 077 424</b>	<b>2 385 498</b>	<b>1 308 074</b>	<b>221,4%</b>
	<b>Crédits de paiement</b>	<b>1 223 406</b>	<b>1 131 753</b>	<b>-91 653</b>	<b>92,5%</b>

\* Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Le tableau 1 montre que les crédits de paiement du programme 1 « Infrastructures routières» se sont élevées à 1 223 406 mille dinars selon la loi de finances complémentaire dont 1 131 753 mille dinars ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 92,5% . Ce montant est réparti entre les sections comme suit :

- Dépenses de rémunération (section 01) : Les crédits réalisés se sont élevés à 52 340 mille dinars, et le taux consommation par rapport à la Loi de Finances Complémentaire a atteint 98%.



- Dépenses de Fonctionnement (section 02) : Les crédits réalisés se sont élevés à 49253,41 mille dinars, et le taux consommation par rapport à la Loi de Finances Complémentaire a atteint 103%. On remarque qu'il y a un dépassement des crédits alloués à la suite du virement des crédits d'autres programmes au profit du programme 1. Ces crédits supplémentaires ont été utilisés dans l'Activité C, Exploitation et Entretien des Routes classées, et dans l'Activité Z (Appui).

- Dépenses d'intervention (section 03) : Des crédits d'un montant de 170 000 MD ont été alloués en faveur de la Société Tunisienne Autoroutes par la loi des finances complémentaire, et le taux de consommation a atteint 100% pour rembourser les échéances des emprunts extérieurs.

- Dépenses d'investissement (section 04) : s'élèvent à 952 281 MD, dont 363 781 MD crédits extérieurs, le taux de consommation par rapport à la Loi de Finances Complémentaire a atteint 90%. Les crédits alloués sur le budget de l'Etat (588 827,7 MD) ont été presque entièrement consommés. Quant aux crédits extérieurs, le taux de consommation a atteint environ 75% (271 332,6 MD ont été consommés sur 363 781 MD inscrit dans la Loi des Finances Complémentaire).

Concernant les crédits d'engagement, le taux de consommation a dépassé les 200%, compte tenu des grands projets, tels que l'autoroute Tunis-Jelma et les lots 1 et 3 du projet de liaison permanente de la ville de Bizerte. Il est à noter que certains nouveaux projets prévus pour l'année 2022 n'ont pas été engagés, comme la construction des ouvrages d'art et l'entretien périodique des pistes rurales et une partie du programme d'entretien périodique des routes classées lié à la signalisation et au revêtement en béton bitumineux.

- Dépenses d'opérations financières (section 05) : Rien à signaler

Il convient de noter que le rythme de consommation des crédits a été perturbé suite au gel des crédits de paiement, ce qui a affecté négativement le rythme de réalisation des travaux et le lancement des projets prévus pour l'année 2022.

**Tableau 2**  
**Réalisation du budget du programme pour l'année 2022**  
**par rapport aux estimations Répartition selon les actions (crédit de paiement)**

unité = 1000 dt

Libellé Activités	Estimation 2022 L FC (1)	Réalisation 2022 (2)	Réalisation par rapport à l'estimation (1)-(2)	Taux de réalisation % (2)/(1)
activié 1-Développement du réseau autoroutier	2 800	2 430,3	369,7	87%
activié 2-Construction Autoroute Tunis – Jelma	122 000	27 398,7	94 601,3	22%
activié 3-Construction du Pont de Bizerte	60 000	18 035,1	41 964,9	30%
activié 4-Voiries Structurantes	176 606	281 993,4	-105 387,4	160%
activié 5-Aménagement et développement du réseau classé	135 675	97 927,2	37 747,8	72%
activié 6- Renforcement du réseau classé	33 200	31 978,0	1 222,0	96%
activié 7-Construction des ouvrages d'art	50 700	58 326,7	-7 626,7	115%
activié 9-Études routières	8 500	3 030,2	5 469,8	36%
activié A-aménagement des voiries des villes	3 500	667,6	2 832,4	19%
activié B-Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique	0	1 638,0	-1 638,0	#DIV/0!
activié C-Exploitation et Entretien du réseau classé	180 158	176 831,4	3 326,6	98%
activié E-Sécurité routière et Réparation dégâts d'inondations	29 200	50 733,0	-21 533,0	174%
activié 8-Aménagement des pistes rurales	110 300	91 494,5	18 805,5	83%
activié F-Revêtements des pistes rurales	3 000	1 116,3	1 883,8	37%
activié D-Entretien des pistes rurales	76 631	60 509,4	16 121,6	79%
activié Z-Activité support	231 136	227 643,5	3 492,5	98%
<b>Total **</b>	<b>1 223 406</b>	<b>1 131 753,4</b>	<b>91 652,6</b>	<b>%92,5</b>

Nous constatons que certaines activités ont dépassé les crédits alloués par contre d'autres activités ont réalisé des consommations faibles, telles que :

L'activité 2, l'autoroute Tunisie-Jelma, la consommation était de 27 398,7 MD, contre des estimations de 122 000 MD, soit un taux faible de réalisation (22%), ce qui a eu un impact négatif sur les réalisations de l'objectif stratégique 1-1 et de l'indicateur 1.1.1, Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur, étant donné que les travaux ont officiellement commencé en octobre 2022.

- L'activité 3, liaison permanente de la ville de Bizerte, la consommation était de 18035,1 MD, contre des estimations de 60 000 MD, soit un taux faible de réalisation (30%). Les travaux des lots 1 et 3 ont débuté en juillet 2022, l'impact financier a donc été faible.

- L'activité 4, voiries Structurantes, la consommation a dépassé les estimations de 5%, alors que cela n'a pas eu d'impact positif sur la réalisation de l'objectif stratégique 1-1 et d'Indicateur 1-1-2 Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express, étant donné que la plupart des projets sont encore en phase de réalisation.

L'activité 8, Aménagement des pistes rurales, la consommation des crédits était de 91494,5 MD, par rapport aux estimations (110 300 MD), soit un taux de réalisation de 83% jugé acceptable, ce qui a eu un impact sur les réalisations de l'objectif stratégique 1-2 et de l'indicateur 1.2.1 taux cumulé d'aménagement de pistes rurales. En 2022 on a poursuivi de réalisation des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche ( aménagement de 464 km de pistes rurales), ainsi que l'évaluation du rapport de dépouillement des offres de la 2<sup>ème</sup> tranche ( aménagement 450 km de pistes rurales).

L'activité C, exploitation et entretien des routes classées, la consommation des crédits était de 176 831,4 MD, contre des estimations de 180 158 MD, soit un taux de réalisation de 98%, jugé acceptable, notant que les travaux d'entretien périodique avec du béton bitumineux pour les années 2021 et 2022 n'a pas démarré en 2022.

## PROGRAMME -2-

# « PROTECTION DES ZONES URBAINES, DU LITTORAL ET MAITRISE DES OUVRAGES »

**Responsable du programme : Nadia Gouider Trabelsi : Directeur Général DES SERVICES AERIENS ET MARITIMES / Nommée en AVRIL 2022.**

### **1. Présentation et Analyse des résultats de la performance du programme**

La protection des personnes, des biens, du milieu naturel en général et du littoral en particulier, et la maîtrise d'ouvrages restent un secteur stratégique d'importance absolue. Il représente une partie intégrante des priorités de l'État, Compte tenu de son rôle fondamental dans le progrès social et économique et dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Dans le cadre de la cohérence du programme avec les attentes et les priorités de l'État, le programme a accordé une attention particulière aux axes suivants :

- ♣ La protection des zones urbaines contre les inondations,
- ♣ La protection du littoral et la maîtrise des ouvrages maritimes délégués,
- ♣ La maîtrise des projets de bâtiments civils en tant que maître d'ouvrage délégué.

Ainsi, les priorités suivantes ont été fixées :

#### **♣ Protection des zones urbaines contre les inondations :**

Les priorités de cet axe consistent à permettre aux particuliers et aux biens publics et privés de bénéficier des protections nécessaires pour éviter les risques d'inondation et se protéger des changements climatiques par le fait de :

- Veiller à la réalisation des projets programmés annuellement pour protéger les zones prioritaires les plus vulnérables aux risques d'inondations,

- Assurer l'achèvement de l'étude stratégique sur la gestion des risques d'inondation en Tunisie, qui vise essentiellement à élaborer une stratégie nationale imposant une nouvelle approche en matière de gestion des risques d'inondation sur l'ensemble du territoire tunisien à l'horizon 2050,
- Veiller à nettoyer, entretenir et consolider d'une façon régulière et chaque fois que nécessaire tous les ouvrages réalisés.

#### ♣ **Protection du littoral et la maîtrise des ouvrages maritimes délégués.**

Les priorités de cet axe consistent à assurer la protection nécessaire du littoral et à assurer la maîtrise d'ouvrages portuaires délégués par le biais de :

- La délimitation et re-délimitation de domaine public maritime et portuaire.
- La protection des zones érodées et des zones menacées par l'érosion marine,
- L'élaboration d'une étude pour l'établissement d'un plan directeur de la protection du littoral contre l'érosion marine à l'horizon 2050,
- La maîtrise des projets portuaires en tant que maître d'ouvrage délégué et la satisfaction des maîtres d'ouvrages et des exploitants des ports.

#### ♣ **Maîtrise des ouvrages des bâtiments civils en tant que maître d'ouvrage délégué**

Les priorités du maître d'ouvrage délégué dans le domaine des bâtiments civils consistent à élaborer un plan national du développement de la construction durable dans le cadre d'une politique intégrée tenant en compte de la composante environnementale et de l'évolution technologique dans le domaine et ce à travers :

- L'exécution des projets de construction économique en énergie et écologique de manière à promouvoir la construction durable,
- L'assistance technique pour plusieurs ministères pour l'exécution des projets de construction dans les secteurs concernés,
- Le renforcement de la législation notamment les lois dans le domaine de la construction durable.

L'année 2022 a été marquée par l'exécution de nombreux projets et la réalisation d'un certain nombre d'activités qui ont contribué à augmenter le taux d'atteinte des objectifs stratégiques du programme dont les plus importants sont :

- Achèvement d'un nombre important de projets de protection de certaines villes contre les inondations,
- Démarrage de l'étude stratégique sur la gestion des risques d'inondation en Tunisie, à l'horizon 2050,
- Démarrage de l'étude pour l'élaboration d'un plan directeur pour la protection du littoral contre l'érosion marine à l'horizon 2050 prenant en compte les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer,
- Réalisation des Projets de protection du littoral contre l'érosion marine : la corniche de Bizerte : tranche2 et tranche3, reconstruction du quai du vieux port de Ghar El Melh, un tronçon de Bni -Ftéiel à Zarzis

- Démarrage de la révision du cadre réglementaire régissant les études et la désignation des concepteurs dans les projets des bâtiments civils à travers une révision globale de l'arrêté du Ministre de l'Équipement et de l'Habitat du 26 novembre 1991, en partenariat avec les organismes professionnels.
- Mise en place d'un comité de réflexion chargé de trouver de nouvelles technologies et solutions dans le domaine des « technologies modernes de la construction durable et de l'environnement ». De nombreuses réunions techniques ont été tenues en présence de représentants des différents secteurs impliqués dans le domaine de la construction, notamment des ministères, des centres techniques, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur, et qui ont constitué des occasions de consultation et d'échange d'expériences et de propositions qui ont conduit à concevoir un programme pratique de la mise en œuvre qui a commencé.
- Également, les acteurs publics associés au programme contribuent à atteindre l'objectif de l'unité opérationnelle « Direction Générale des Services Aériens et Maritimes » liée à la protection du littoral et ce à travers la gestion du Domaine Public Maritime dans l'emprise de leurs projets, et par l'élaboration des études techniques nécessaires pour déterminer les hypothèses possibles d'aménagement intégré des zones du projet et pour assurer l'entretien des ouvrages maritimes en leur possession afin d'assurer une bonne qualité de l'eau de mer et de maintenir la qualité des composantes écologiques. Il s'agit de la Société d'Études et d'Aménagement des Côtes Nord de la Ville de Sfax (SEACNVS), la Société d'Études et de Promotion de Tunis Sud (SEPTS) et la Société d'Études et de Promotion de Sebkhet Ben Ghayadha.

## Objectif stratégique 2.1. : Protection des villes contre les inondations

**Présentation de l'Objectif :** Dans le cadre de l'axe stratégique relatif à la protection des zones urbaines contre les inondations, la Direction de l'Hydraulique Urbaine procède, annuellement, à la préparation d'études permettant la réalisation de plusieurs projets dans les villes et agglomérations exposées aux inondations afin de réduire leurs effets sur les vies humaines et sur les biens en tenant compte de la maîtrise et de la rentabilité des ouvrages, tout en précisant le type d'intervention à entreprendre.

Dans ce contexte et afin d'atteindre l'objectif souhaité, deux indicateurs de performance ont été retenus, à savoir :

- Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique,
- Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations.

D'une manière générale, le pourcentage d'atteinte de l'objectif de maîtrise des eaux de ruissellement des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection réalisés est jugé satisfaisant compte tenu des pourcentages atteints pour chaque indicateur et compte tenu de la liaison entre les activités de sous-programme et les indicateurs, comme suit :

**Indicateur 2.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique.**

Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisation de 2022 par rapport à l'estimation 2022 (2)/(1)	Valeur cible 2024
%	98	96	100	98	99	100

- **Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2022 :**

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 98% pour l'année 2022 par rapport aux prévisions de la même année qui est de 100%, cette différence est expliquée par le fait qu'il était prévu d'achever la réalisation de 13 projets de protection des villes contre les inondations qui sont les villes de Mhamdia Fouchana, Mornag, Douwar Hicher, Oued Ellil, Korba, Tala, Ile de Karkana, Nabeul et Hammamet, Manzel Bou Zalfa, Zone Elwedyen Deguache et Sabbalet Awlad Asker. Cependant, les travaux des projets de protection contre les inondations des villes de Raoued et de l'Ariana n'ont pas été achevés et qui ont été résiliés en raison de difficultés relatives aux entreprises.

➤ **Indicateur 2.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection**

Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisation de 2022 par rapport à l'estimation 2022 (2)/(1)	Valeur souhaitée 2024
%	96	96	97	99	102	100

- **Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2021 :**

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 99% pour l'année 2022 par rapport aux prévisions de la même année qui est de 97%. Cette valeur est justifiée par les interventions supplémentaires menées par l'administration dans certaines villes à cause de l'augmentation du nombre des projets achevés chaque année. D'autre part les ouvrages réalisés par l'Administration subissent à des déversements fréquents des déchets ce qui nécessite parfois des interventions supplémentaires.

- **Les problèmes et les lacunes les plus importants rencontrés dans la réalisation de l'objectif stratégique 2.1 : Protection des villes contre les inondations**

Les principaux problèmes rencontrés pour atteindre l'objectif sont principalement les suivants :

- L'obligation de la déviation des réseaux des concessionnaires situés dans l'emprise du projet.
- Absence d'un système d'information dans l'Administration qui contient les données des études et des travaux réalisés.
- Les infractions sur le domaine hydraulique (oueds), qui se traduisent principalement par la construction anarchique et le déversement des déchets dans les cours d'eau.

- **Les mesures les plus importantes qui ont été prises pour surmonter les problèmes soulevés :**

- Commencement de l'étude stratégique sur la gestion des risques d'inondation en Tunisie à l'horizon 2050 en janvier 2022 qui va permettre d'installer une base de données générale contenant toutes les données actualisées nécessaires au calcul des indicateurs.
- Confier la mission de contrôle et suivi des projets à des bureaux d'études spécialisés.
- Plus de coordination avec les services concernés pour résoudre les problèmes rencontrés tout au long du processus de la réalisation du projet (envoyer des correspondances pour rappeler les concessionnaires et les services régionaux concernées par la nécessité d'accélérer les procédures de résolution des problèmes rencontrés essentiellement celles en relation avec le déplacement des réseaux des concessionnaires).

## **L'Objectif stratégique 2.2: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages maritimes.**

- **Présentation de l'Objectif :** La protection du littoral et maîtrise d'ouvrages maritimes qui est lié au deuxième axe de la stratégie du programme relatif à la protection du littoral et maîtrise d'ouvrages maritimes. Dans ce contexte et afin d'atteindre l'objectif souhaité, deux indicateurs ont été retenus, à savoir :

- Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.
- Le niveau de maîtrise d'ouvrages maritimes délégués.

D'une manière générale, le pourcentage d'atteinte de cet objectif est jugé satisfaisant compte tenu des résultats de chaque indicateur et vu la liaison entre les activités du sous-programme et les indicateurs.

Les résultats des indicateurs sont comme suit :



➤ **Indicateur 2.2.2 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.**

Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022	Réalisations 2022	Réalisation de 2022 par rapport à l'estimation 2022 (2)/(1)	Valeur souhaitée 2024
%	66.5	89	100	91	91	*

*\*La valeur cible de l'indicateur pour l'année 2023 est liée au plan du développement 2021-2025 qui est en cours d'établissement pour couvrir juste la période 2023-2025. Cet indicateur sera mis à zéro et la valeur cible 2023-2025 sera fixé dans le PAP 2023.*

- **Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2022 :**

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 91% pour l'année 2022 par rapport aux prévisions de la même année. Il a été estimé un taux de protection de 100% du littoral, Mais en réalité seul 91% du littoral a été protégé, cette différence est expliquée par le fait que :

\*13.4 km du littoral ont été protégés durant la période 2015-2021

\*Il a été prévu de protéger 2.55 km du littoral contre l'érosion marine en 2022, seulement 1.15 km ont été protégés en 2022 détailler comme suit :

Intitulé du projet	Linéaire total du projet en ml	Linéaire protégé en 2022 en ml	Interprétations
Travaux de protection des plages de Tabarka par la réfection de la digue de protection	2500	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet en cours de résiliation</li> </ul>
Travaux de protection de corniche de Bizerte- 2 <sup>ème</sup> tranche.	500	500	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'avancement du projet est de 98% qui coïncident avec 500 ml protégé du littoral concerné.</li> <li>450 ml linéaire ont été comptabilisé en 2020 et 2021.</li> </ul>
Travaux de protection de la corniche de Bizerte- 3 <sup>ème</sup> tranche.	300	200	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'avancement du projet est de 98% qui coïncident avec 300 ml protégé du littoral concerné.</li> <li>100 ml linéaire on été comptabilisé en 2021.</li> </ul>
Travaux de protection du littoral de Jbéniena -3 <sup>ème</sup> tranche	550	200	<ul style="list-style-type: none"> <li>400 ml ont été protégés du littoral concerné.</li> <li>200 ml linéaire ont été comptabilisé en 2021.</li> </ul>
Travaux de protection d'un	500	300	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'avancement du projet est</li> </ul>

tronçon du littoral de Cap Zebib contre l'érosion marine			de 80% qui coïncident avec 400 ml protégé du littoral concerné. <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 ml linéaire ont été comptabilisé en 2021.</li> </ul>
Travaux de protection d'un tronçon du littoral de BniFtéiel contre l'érosion marine	400	250	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 350 ml ont été protégés du littoral concerné.</li> <li>• 100 ml linéaire ont été comptabilisé en 2021.</li> </ul>
Travaux de reconstruction du quai du vieux port de Ghar El Melh	100	70	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'avancement du projet est de 100% qui coïncident avec 100 ml protégé du littoral concerné.</li> <li>• 30 ml linéaire ont été comptabilisé en 2021.</li> </ul>
Travaux de reconstruction du quai du de l'avant-port du port de plaisance de Monastir			Un premier appel d'offres a été déclaré infructueux vu le dépassement du budget alloué.  Ce projet a été reporté pour l'année 2023
Travaux de protection de la première tranche du littoral de Réjich -Salakta			La solution de la première tranche et la solution de la deuxième tranche doivent faire l'objet d'un seul appel d'offres (nécessité technique)
Travaux de protection d'un tronçon du littoral à Raf-Raf			Retard dans le lancement de l'appel d'offres : La solution retenue nécessite un budget complémentaire qui a été inscrit en 2023.

**- Les problèmes et lacunes les plus importants rencontrés dans la réalisation de l'objectif stratégique 2.2 : La protection du littoral et maîtrise d'ouvrages maritimes**

Les principaux problèmes rencontrés pour atteindre l'objectif sont principalement les suivants :

- Les infractions enregistrées sur le domaine public maritime qui consistent principalement à la construction anarchique engendrant des difficultés de réalisation de quelques projets de protection du littoral.
- L'absence des textes juridiques organisant les relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué,
- Chevauchement dans les rôles de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral et de la Direction générale des services aériens et maritimes,
- L'absence d'une stratégie de protection du littoral contre l'érosion marine,
- Un nombre limité de bureaux d'études et des entreprises spécialisés dans le domaine des études et travaux maritimes,
- Manque de données naturelles de base liées aux houles,

- Pour les opérateurs publics : Certaines difficultés sont rencontrées et qui contribueraient à entraver leur contribution pour l'atteinte de l'objectif recherché se résumant comme suit :
    - Lenteur dans les opérations d'expropriation,
    - Difficulté de recherche de financement des projets.
- **Les mesures les plus importantes qui ont été prises pour surmonter les problèmes soulevés :**
- Réviser la loi relative au domaine public maritime, notamment les sanctions pénales et les mécanismes de mise en œuvre des décisions de démolition
  - Accélérer l'annonce d'un appel d'offres pour préparer le plan directeur de protection du littoral contre l'érosion marine afin d'élaborer une stratégie de protection du littoral contre l'érosion marine et plan du travail,
  - Considérant la possibilité d'élaborer un projet de loi réglementant les relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué,
  - Les mesures des acteurs publics : elles se résument principalement dans :
    - \* Accélérer les procédures d'expropriation et de liquidation des biens immobiliers,
    - \* Procéder au recherche de financement en Partenariat Public Privé PPP.

### **Objectif 2.3 : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics :**

- **Présentation de l'Objectif :** la promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics.

Dans ce contexte et afin d'atteindre l'objectif souhaité, deux indicateurs ont été retenus, à savoir :

- Performance énergétique du bâtiment.
- Nombre cumulé des études lancées qui tiennent compte de l'aspect genre.

D'une manière générale, le pourcentage d'atteinte de cet objectif est jugé satisfaisant compte tenu des résultats de chaque indicateur et vu la liaison entre les activités du sous-programme et les indicateurs.

Les résultats des indicateurs sont comme suit :

- **Indicateur 2.3.1.:** Performance énergétique du bâtiment :

Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022	Réalisations 2022	Réalisation de 2022 par rapport à l'estimation 2022 (2)/(1)	Valeur souhaitée 2023
Kwh/m2/an	72	70	68	68	100%	50

- **Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2022 :**

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 100 % pour l'année 2022 par rapport aux prévisions de la même année.

Les besoins énergétiques des bâtiments durant 2022 n'ont pas dépassé les 68 kwh/m2/an « catégorie 1 », sachant que d'après le classement énergétique la consommation ne doit pas dépasser les 95 kwh/m2/an.

L'enregistrement de ces résultats durant les années passées nous a conduit à la révision de la réglementation thermique en vue d'améliorer la classe énergétique. Et ce dans ce contexte, on a préparé un projet de révision de l'arrêté conjoint de la ministre de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 23 juillet 2008, fixant les spécifications techniques minimales visant l'économie dans la consommation d'énergie des projets de construction et d'extension des bâtiments à usage de bureaux ou assimilés. Cette révision a porté essentiellement sur :

\* l'amélioration de la classe énergétique minimale,

\* le généralisation de l'approche de performancielle pour tous les projets pour mieux déterminer les besoins énergétiques.

Pour l'année 2023, il est estimé d'atteindre la valeur 50 kwh/m2/an, (avec l'hypothèse de la parution de la nouvelle réglementation thermique).

➤ **Indicateur 2.3.2.: Nombre cumulé des appels d'offres lancés et tenant en compte de l'aspect genre :**

Unité	réalisation 2020	réalisation 2021	Estimations 2022	Réalisations 2022	Réalisation de 2022 par rapport à l'estimation 2022 (2) / (1)	Valeur souhaitée 2024
Nb	15	20	25	5	20 %	35

- **Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2022 :**

L'indicateur a été initié dans le programme fonctionnel des projets à prendre en compte par les concepteurs lors de la conception des projets des bâtiments civils au cours de l'année 2020.

Le taux d'achèvement de l'indicateur a atteint 20 % au cours de l'année 2022, ce qui est presque le même que les estimations pour l'année 2021, où il était prévu d'achever une étude de 15 projets

incluant le genre, mais seulement 5 projets ont pris en considération le concept genre. Ceci est principalement dû à :

- Le concept d'égalité des chances pour les projets des bâtiments civils est considéré comme un concept moderne et les architectes et les concepteurs essayent de le comprendre et de l'intégrer progressivement lors de la conception des projets des bâtiments civils. Le manque d'introduction du concept est dû au manque des informations et des études fournies par le maître d'ouvrage.
- Pour l'année 2022, une seule étude a été élaborée par la partie française « l'Agence française de développement », qui a financé le projet « la modernisation de l'offre de soins de la région de Sidi Bouzid » à travers un prêt, dans lequel elle a pris en compte le concept genre dans la région de Sidi Bouzid, en désignant un Bureau d'études français spécialisé en genre pour effectuer cette étude, dont la mission est de diagnostiquer la situation des citoyens femmes et hommes et de fournir des informations qui tiennent en compte des besoins de toutes les catégories bénéficiaires du projet qui seront tenues en considération lors de la conception du projet et jusqu'à l'exécution des travaux.

Cette étude sera prise en compte lors de l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des travaux du projet hospitalier universitaire multi-spécialités de Gafsa.

- Pour le reste des projets, il faudra s'inspirer sur la même méthodologie en intégrant le genre dans les cahiers des charges des études, de la réalisation et de l'évaluation des concours architecturaux.

- **Les problèmes et lacunes les plus importants rencontrés dans la réalisation de l'objectif stratégique 2.2.3 : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics**

Les principaux problèmes rencontrés pour atteindre l'objectif sont principalement les suivants :

- Manque de la présentation de l'aspect « genre » dans les programmes fonctionnels des projets des bâtiments civils vu le manque des données nécessaires et que le maître d'ouvrage ne peut pas réaliser les études concernant ce thème et présenter une estimation réaliste pour ce lot, et aussi aucune réglementation n'oblige le maître d'ouvrage à réaliser ces études.

- Le manque de bureaux d'études spécialisés dans ce domaine pour réaliser des études approfondies qui permettraient de prendre en considération scientifiquement les besoins de toutes les catégories bénéficiaires des projets réalisés.

- Le manque des critères et méthodologies d'évaluation de la part de l'administration lors des études et des travaux pour vérifier les objectifs programmés et leurs résultats, ce qui affecterait la capacité d'identifier les besoins réels de tous les groupes.

- Le manque de clarté sur le concept genre chez les concepteurs. De plus, le genre n'est pas inclus dans les termes de référence du projet et n'est pas considéré comme l'un des facteurs déterminants pour la sélection du projet.

- **Les mesures les plus importantes qui ont été prises pour surmonter les problèmes soulevés :**

- Amélioration de l’insertion de l’aspect genre dans les projets des bâtiments civils, à travers la sensibilisation des concepteurs, Inviter le MO à fournir les informations relatives aux taux des femmes et des hommes et toutes les catégories d’âges, Inviter le MO à réserver un pourcentage budget alloué au projet pour l’aspect « genre ».
- Renforcer les capacités d'intervention de l'Administration Générale des Bâtiments Civils dans le domaine de la construction durable dans le but de développer les capacités techniques des acteurs impliqués dans la conception et la réalisation de bâtiments durables.
- Renforcer l'inclusion du genre dans le programme fonctionnel des projets civils dans les années à venir à travers :
  - L’invitation des maitres d’ouvrages à présenter des études consistantes montrant le pourcentage de femmes et le pourcentage d'hommes, et préciser également les tranches d’âge pour les identifier et les prendre en compte lors de la conception.
  - L’invitation des maitres d’ouvrages à prévoir un pourcentage du coût du projet pour inciter les concepteurs à prendre en compte ce concept lors de la conception.
  - L’invitation des maitres d’ouvrages à élaborer des études fiables dans ce domaine
- Présenter l'importance d'inclure le genre dans les projets et son application par les architectes lors de la conception de projets des bâtiments civils.
- Créer une réglementation qui clarifie ce concept pour l'inclure progressivement dans les projets des bâtiments civils.

## 2. Présentation de l’exécution du budget du programme

**Tableau 1 :**

**Exécution du budget de l’année 2022 du programme 2 par rapport aux prévisions  
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)**

(Unité =MD)

Désignation des dépenses		Estimations 2022 L.F complémentaire - 1	Réalizations 2022-2	Réalizations par rapport aux estimations	
				Montant (2)-(1)	Pourcentage de réalisation (2)/(1)
Rémunération	Crédits de paiement	16 360,000	16 067,600	-293,000	98%
	Crédits d’engagement	16 360,000	16 059,000	-301,000	98%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	2 255,000	2 127,000	-128,000	94%
	Crédits d’engagement	2255,000	2 078,000	-177,000	92%

Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	0,000	0,000	0,000	0%
	Crédits de paiement	0,000	0,000	0,000	0%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	197 750,000	184 370,000	-13 380,000	93%
	Crédits de paiement	115 628,000	106 707,000	-8 921,000	92%
Opérations financières	Crédits d'engagement	800,000	800,000	0,000	100%
	Crédits de paiement	800,000	800,000	0,000	100%
Total	Crédits d'engagement	217 165,000	203364,000	-13 801,000	94%
	Crédits de paiement	135 043,000	125644,000	-9 399,000	93%

\*Sans prise en compte des ressources propres des entreprises

Un crédit de paiement de 180 millions de dinars a été alloué au départ au programme 2 dans le cadre de la loi de finances 2022. Il a été réduit de 45 millions de dinars dans le cadre de la loi de finance complémentaire pour devenir 135 millions de dinars, contre 217 millions de dinars de crédit d'engagement.

A cet égard, la priorité a été donnée aux projets en cours, le lancement de certains nouveaux projets a été reporté,

Le pourcentage d'exécution du budget du programme 2 pour l'année 2022 a atteint 93% pour les crédits d'engagement et 94 % pour les crédits du paiement,

- le taux de consommation des crédits alloués aux acteurs publics a atteint 100% et les crédits alloués à l'Entreprise « TAPARURA » ont été affectés au paiement d'une partie de cotisations Jean du Nul.

## **PRORAMME 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme & Habitat**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME : Mr NAJIB SNOUSSI**

**LA DATE DE SA PRISE DE FONCTION : 7 FEVRIER 2020**



## 1- RESULTAS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME :

Le but du Programme « Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat » est de maîtriser la répartition de la population et des activités économiques sur le territoire national pour réaliser un développement global, durable, juste et équilibré entre les régions, établir une planification urbaine durable des villes et des communautés rurales, promouvoir le logement social et abordable, et réhabiliter et intégrer les quartiers résidentiels tout en assurant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Les axes stratégiques du programme « Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat » sont :

**Le premier axe** : réaliser un développement global, durable, équitable et équilibré entre les régions :

Accroître la compétitivité du territoire national, de promouvoir un développement régional global et équilibré, la consolidation de la décentralisation, et le renforcement des infrastructures et des équipements publics dans les régions intérieures du pays. Assurer le développement des chefs-lieux des gouvernorats en des pôles urbains actifs capables d'attirer les investissements nationaux et étrangers, de promouvoir les petites et moyennes villes, de bien exploiter des ressources naturelles disponibles et de développer des mécanismes de contrôle de l'usage du territoire en s'appuyant sur les technologies modernes dans le domaine de la géographie numérique, des banques de données et des technologies de communication.

**Le deuxième axe** : Etablir une planification urbaine et durable pour les villes et les communautés rurales :

Consiste à proposer une politique nationale et des stratégies dans le secteur de l'urbanisme, à évaluer la législation en vigueur, à préparer des études et des recherches stratégiques pour assurer le développement du secteur de l'urbanisme, et maîtriser l'extension urbaine, à installer les systèmes d'information géographique et couvrir les villes avec le réseau géodésique.

### **Le troisième axe : fournir des logements convenables équitables et sans discrimination :**

La politique de l'Habitat consiste à fournir des logements décents et des lots à prix raisonnables d'une part, et à offrir les moyens pour le développement du logement existant et l'aménagement et l'intégration des quartiers résidentiels au profit des femmes et des hommes, et ce, à travers les grandes orientations de la Stratégie Nationale de l'Habitat, représentée principalement par la réalisation d'études, la mise en place d'un système législatif, une meilleure utilisation des ressources, une bonne gestion des réserves foncières, l'augmentation de la production des lots à prix raisonnable pour limiter l'extension anarchique, la mise en place d'un système de financement diversifié qui répond aux besoins de toutes les classes sociales. A cet égard, les projets existants n'adoptent pas une approche genre et ne fixent pas des mesures qualitatives pour intégrer les classes vulnérables des femmes et des hommes.

Les différents sous-programmes du programme 3 contribuent à la réalisation de l'ensemble des priorités définies dans le cadre de ces axes.

Les acteurs publics contribuent également à la réalisation de diverses activités liées au programme de l'Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat et à la mise en œuvre de la politique de la mission dans le domaine de l'habitat à travers divers programmes nationaux qui visent à améliorer les conditions de vie des habitants par la fourniture et l'amélioration des services urbains.

Parmi ces opérateurs publics, l'Agence de Rénovation et de Réhabilitation urbaine qui assure la mise en œuvre des programmes nationaux de réhabilitation et de rénovations urbaines qui lui sont confiés en tant que maître d'ouvrage délégué. Où il a achevé la première génération du programme d'amélioration et d'intégration des quartiers résidentiels à un taux d'environ 93% durant l'année 2022. Il a également entrepris la poursuite de la réalisation des études techniques pour la deuxième génération du programme d'amélioration et d'intégration des quartiers résidentiels (161 quartiers).

La société de promotion des logements sociaux, ainsi que la Société Nationale Immobilière de Tunisie et ses filières contribuent à la mise en œuvre de la stratégie du programme dans le domaine du logement

**Objectif stratégique 3.1: Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement global, juste et durable**

La planification territoriale vise à coordonner les différentes interventions sectorielles dans le cadre d'une vision unifiée pour réaliser un développement économique et social durable dans toutes les régions du pays et pour toutes catégories confondues, en effet les schémas directeurs d'aménagement, nationaux ou régionales, fixent des orientations stratégiques et des priorités pour les différents secteurs à moyen et long terme, et définissent une vision pour leur mise en œuvre de manière harmonieuse pour atteindre le développement souhaité dans le cadre de la politique publique de développement.

Pour promouvoir l'aménagement territorial, il a été réalisé au cours de l'année 2022 :

- Le relancement d'un appel d'offres national pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du territoire national,
- La Contribution à l'élaboration d'un nouveau cadre législatif de l'aménagement territorial et urbain conforme à la nouvelle constitution du pays dans le cadre du développement durable, la bonne gouvernance et la décentralisation,
- La Couverture d'une superficie importante du territoire national à travers des études d'aménagement et d'observation du territoire,

L'objectif a atteint une cible assez importante, suite à la valeur de l'indicateur de performance mesurée "taux de couverture du territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire" comme indiqué dans le tableau suivant :

Indicateur 3.1.1 : Taux de couverture du Territoire national par des études d'aménagement et de l'observation du territoire							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisation 2022 par rapport à l'estimation 2022	Valeur cible	Année
%	75%	83%	85%	83%	98%	95%	2024

(\* Inclusion de la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l'année 2022

Le taux de réalisation des prévisions de l'année 2022 a atteint 98%, qui est une valeur importante malgré la légère baisse de l'indicateur au cours de cette année due principalement aux études des schémas d'aménagements du territoire et de l'observation du territoire qui concernent les 20 gouvernorats identiquement à l'année 2021, et ces études sont représentées comme suit :

\* Achèvement des schémas directeurs d'aménagement des gouvernorats de Tozeur et Beja, ainsi que la finalisation du programme d'élaboration des atlas numériques de tous les gouvernorats de la République par la finalisation de l'atlas cartographique numérique du gouvernorat de Mahdia.

\* Suivre la préparation de 12 études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines des villes de Kairouan, Kasserine, Jendouba, El Kef, Gafsa et Siliana, études des schémas directeurs d'aménagement et de développement des gouvernorats de Tataouine et Mahdia, des études de schémas directeurs d'aménagement des zones sensibles pour le littoral de l'extrême nord et le littoral-Est de Bizerte et les zones sensibles du cap bon, ainsi qu'une étude sur « planification territoriale stratégique et réserves foncières » dans le but de renforcer les outils de planification territoriale dans le domaine de la coordination entre les politiques sectorielles et contribuer, en s'appuyant sur ses acquis, à activer les programmes de développement économique et sociale.

L'évolution de l'indicateur est influencée par trois facteurs principaux à savoir l'état d'avancement des études concernées, leur répartition géographique entre les gouvernorats et la fréquence de leurs mises à jour.

La non-réalisation des performances promises et l'atteinte de l'objectif fixé pour cette année est due au fait que le secteur de l'aménagement territorial souffre de nombreux problèmes et carences représentés dans les points suivants :

-Difficulté à obtenir les informations nécessaires pour réaliser des études d'aménagement du territoire.

- Le nombre limité de bureaux d'études spécialisés et de la participation aux appels d'offres pour les études d'aménagement, qui affecte négativement la possibilité de passation des marchés pour les études programmées et contribue ainsi à retarder l'achèvement des études.
- Difficulté à maîtriser les délais de consultation des services centraux et régionaux sur les résultats des études à leurs différents stades.
- La difficulté de suivre la réalisation des programmes et des projets et le degré de respect du plan-programme prévu dans les études des plans directeurs d'aménagement réalisées avec la participation et la contribution des collectivités locales et des intervenants concernés aux niveaux central et régional à toutes ses phases.
- A cela s'ajoute le manque aiguë de ressources humaines que connaît la direction générale d'aménagement du territoire , en particulier au cours de l'année 2022, qui a vu le départ d'un nombre important des cadres, ce qui a influencé négativement le flux de travail et la poursuite de l'achèvement et du lancement de plusieurs études.

**Les mesures proposées pour atteindre l'objectif « Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement global, juste et durable » :**

- Appeler les services centraux et régionaux des ministères et établissements publics concernés à œuvrer pour fournir les données nécessaires aux études de l'aménagement territorial, en les publiant sur les sites officiels dans le cadre de la gouvernance ouverte et du droit d'accès à l'information.
- Organiser le secteur d'avantage en accélérant la délivrance des cahiers des charges relatifs à l'exercice de l'activité d'aménagement territorial et urbain,
- Plus de maîtrise des délais de réalisation des études à travers la promulgation de textes législatifs et l'établissement de cahiers des charges administratifs et techniques qui reflètent la vision stratégique importante des études d'aménagement du territoire et ce qui nécessite en termes de qualité et de diversité d'expertise scientifique et des ressources financières.

- Renforcer la direction générale d'aménagement du territoire avec les cadres techniques nécessaires pour assurer la réalisation des études dans les meilleurs délais

**•Objectif stratégique : 3.2 : Appui à une planification urbaine stratégique et durable et maîtrise des extensions urbaines :**

Cet objectif reflète l'orientation stratégique de la politique publique en matière de la planification urbaine, qui vise à réguler l'usage du territoire et à restructurer et réhabiliter les tissus urbains afin de parvenir à un développement urbain équitable sur les plans économique et social.

L'indicateur de taux de concordance entre la stratégie de développement urbain et les plans d'aménagement urbain a été adopté comme élément actif de régulation de l'utilisation du territoire au niveau des villes, des municipalités, des agglomérations urbaines et rurales, dans le but d'atteindre un développement urbain équitable et durable.

L'indicateur taux de consommation des terres agricoles est également un indicateur important qui permettra d'évaluer l'efficacité des mécanismes adoptés pour préserver les terres agricoles.

Considérant qu'il s'inscrit parmi les objectifs de la politique de l'Etat dans le domaine d'aménagement urbain qui vise à maîtriser la croissance urbaine des villes en limitant leur extension au détriment des terres agricoles en créant des tissus urbains homogènes qui préservent l'équilibre écologique.

L'année 2022 a été marquée par le suivi des études de révision des plans d'aménagement urbains et par la réalisation de certains nombres d'études stratégiques pour développer des mécanismes d'utilisation de l'espace urbain et de sa bonne exploitation, de limiter l'expansion urbaine et de déterminer les spécificités architecturales et urbaines régionales, ainsi que la modification du projet de révision du Code

d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme (CATU) suite aux observations des divers services.

L'assistance de L'AUGT aux collectivités locales dans la réalisation des études de révision des plans d'aménagement urbains afin de réaliser une vision globale et cohérente.

Trois (03) conventions d'assistance techniques ont été conclues pour la révision des PAU des communes de EJDEYDA , DAOUAR HICHER et SIDI THABET, en insérant les différentes agglomérations conformément au principe de la généralisation du territoire communal en y insérant la notion de la démocratie participative et l'aspect social et environnemental et la notion du genre.

Concernant le transport urbain, l'AUGT a préparé les TDR et a préparé les commissions spécialisées pour entamer le schéma de la mobilité urbaine du grand Tunis, et l'étude d'instauration de la mobilité durable dans la région du grand Tunis qui prend en considération le genre, Le portail géographique des données urbaines dans le cadre de la coordination avec la région de PARIS pour valoriser les différentes bases de données et sa mise à la disposition des différents intervenants publics dans le secteur de l'urbanisme du grand Tunis.

A travers la lecture des résultats enregistrés en 2022 au niveau des deux indicateurs (le taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les PAU / taux de consommation des terres agricoles), un léger progrès a été réalisé pour atteindre la valeur cible des deux indicateurs, cela est dû à la spécificité des communes dont les plans d'aménagement ont été approuvés en cette année

Indicateur :3.2.1 :Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les PAU							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisation 2022 par rapport à l'estimation 2022	Valeur cible 2022	Année
%	% 30	% 19	% 32	9,5%	% 30	% 37,5	2024

Au cours de l'année 2022, on a enregistré un taux de réalisation qui s'élève à 9.5%, et qui est jugé faible par rapport aux estimations et ce en raison de la spécificité des communes et des communautés résidentielles dont les plans d'aménagement urbain qui ont été approuvés en 2022.

En effet la majorité des communes et des communautés résidentielles (qui représentent environ 3/4 des PAU approuvés) sont des petites villages et agglomérations rurales et qu'en 2022 on a approuvé :

- 12 PAU qui ont été approuvés d'une superficie de 1800 hectares.
- 23 PAD
- 32 PIF au profit de l'agence foncière industrielle (AFI), de l'agence foncière touristique (AFT) et de l'agence foncière de l'habitat (AFH)

En outre, le suivi du projet de numérisation des plans d'aménagement urbain (PAU) disponibles aux archives du ministère, a atteint la troisième et dernière étape.

Ce projet permettra de fournir une base de données du système d'information géographique (SIG) relative aux PAU approuvés, afin de permettre le suivi de la croissance urbaine des villes. Le système a été alimenté à ce jour par 140 plans d'aménagement urbains numériques (plans scannés) et de 100 plans au format numérique (vecteur)

Indicateur :3.2.2 :Taux de consommation des terres agricoles							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022 (1)	Estimations 2022 (2)	Réalisations 2022 par rapport aux estimations 2022(1/2)	Valeur cible	Année
%	10%	19%	%21	%9	233%	8,5 %	2024

Au cours de l'année 2022, cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 21%, soit une réalisation par rapport à l'estimation de 233%.



Ces valeurs de l'indicateur sont très élevées et sont considérées très dangereuses puisqu'elles contredisent l'orientation stratégique qui vise à préserver les terres agricoles et à limiter l'extension urbaine au détriment des terres agricoles.

En effet, cette valeur élevée de l'indicateur est expliquée par le fait que parmi les PAU approuvés en 2022 le PAU du village de « EZZOUERINE » de la commune « EDAHMEINI » nouvellement créée en 2022, et dont le taux de terres agricoles consommées représente 100% de la superficie totale du PAU.

Malgré les efforts déployés dans ce domaine, plusieurs problèmes relatifs à l'objectif « Appui à la planification urbaine stratégique et durable et maîtrise des extensions urbaines » sont apparus au niveau de la planification dans les différentes régions du pays, et la coordination entre les acteurs des politiques sectorielles, ainsi qu'au niveau des mécanismes adoptés pour maîtriser l'occupation de l'espace territoriale et de la planification urbaine par les différents intervenants, tels que :

- La complexité des procédures d'élaboration et de révision des PAU et Le non-respect des délais contractuels,
- Plusieurs intervenants dans la consultation administrative et la prédominance de la vision sectorielle de certains d'entre eux
- Absence des textes législatifs qui déterminent les délais dans le code d'aménagement du territoire et d'urbanisme tels que les procédures d'approbation de l'arrêté de délimitation des zones d'extensions urbaines
- Le manque de moyens humains au niveau des services régionaux pour assurer le suivi de la mise en place des PAU .
- Présence d'un tissu urbain anarchique sur des terres agricoles,
- Absence de procédures spéciales, urgentes et simplifiées pour régulariser les situations des constructions et des agglomérations bâties sur des terres agricoles.

**Les mesures proposées pour atteindre l'objectif « Appui à une planification urbaine stratégique et durable et maîtrise des extensions urbaines » sont:**

- Fixer et respecter des délais relatifs aux études de PAU,

- Renforcer la formation et le développement des compétences techniques au niveau régional pour assurer la programmation et le suivi des études des PAU et veiller à leur mise en œuvre ; le cas échéant inviter chaque municipalité désirant réviser le PAU à mettre en place une équipe permanente pour assurer le suivi de l'étude et aider les bureaux d'études à accéder aux données urbaines
- Renforcer le mécanisme de la lutte contre l'extension urbaine au détriment des terres agricoles par les structures concernées
- Veiller à effectuer un suivi périodique et prendre les mesures légales nécessaires pour respecter les autorisations de bâtir et réduire les constructions anarchiques et les bidonvilles.

### **Objectif stratégique 3.3 : Promotion du logement social et abordable, réhabilitation et intégration des quartiers résidentiels**

L'objectif stratégique relatif à la « promotion du logement social et abordable, et la réhabilitation et l'intégration des quartiers résidentiels » reflète l'orientation stratégique de la politique publique en matière d'habitat.

Durant l'année 2022, et en vue d'atteindre cet objectif stratégique, il a été procédé à la concrétisation des activités suivantes :

- L'approbation de l'étude sur la "Politique Urbaine Nationale " qui intègre l'approche genre
- Le lancement de la révision des modalités et conditions des interventions du Fonds de Promotion du Logement au profit des Salariés FOPROLOS, à travers la préparation d'un projet de décret modifiant et complétant le décret gouvernemental n°1126 du 18 août 2016, en coordination et en concertation avec les différents acteurs du secteur de l'Habitat, et ce en vue d'élargir le cercle des bénéficiaires des interventions du Fonds et d'assouplir les modalités et les conditions de financement.
- La révision du projet de la loi relatif à l'intervention dans les immeubles menaçant ruine dans le cadre d'une commission paritaire sectorielle, en vue de le présenter pour approbation aux autorités concernées,

Cet objectif stratégique a enregistré un taux de réalisation jugé significatif.

Cet indicateur est mesuré par les deux indicateurs « nombre de logements sociaux et abordables achevés et les parcelles aménagées », et « taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels dans le cadre des programmes nationaux ».

Ces indicateurs ont enregistré les résultats suivants :

Indicateur 3.3.1 : Nombre de logements sociaux abordables réalisés et lots aménagés							
Unité de l'indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022(2)	Réalisation 2022 par rapport à l'estimation 2021 (2)/(1)	Valeurs cible	Année
Nb cumulé logements FOPROLOS	2781	3486	3836	3766	98%	25956	2024
Nb cumulé premier logement	1434	1834	2120	2412	114%		
Nb cumulé des logements du programmes spécifique des logements sociaux	7396	10618	15126	11185	74%		
*Nb total cumulé	11611	15938	21082	17363	82%		

Le nombre cumulé en logements réalisés et en lots aménagés au cours de l'année 2021 s'est élevé à 15 938. Cette même valeur a été ajoutée au projet annuel de la performance de l'année 2022 pour atteindre la valeur 16 645 pour le nouvel indicateur qui calcule le nombre cumulé des logements réalisés et des lots aménagés en remplacement de l'indicateur qui calcul simplement le nombre.

Ce qui ramène à une valeur du nombre cumulé des logements réalisés et de lots aménagés égale à 17 363 logements et lots durant l'année 2022, soit 82% des estimations. Ce taux est considéré important pour les raisons suivantes :

- ✓ Une augmentation du nombre de **logements financés dans le cadre du programme "premier logement"** entre les années 2021 et 2022, puisque le nombre cumulé atteint près de 2412 logements en 2022 contre 1834 logements en 2021, soit une augmentation

de 578 de logements supplémentaires, ce qui présente l'équivalent d'une augmentation d'environ 31.5%,

On estime avoir une augmentation de ces taux au cours de l'année 2023, notamment avec la hausse des prix des logements et la baisse du pouvoir d'achat du citoyen.

- ✓ La diminution du nombre de logements réalisés et de lots aménagés dans le cadre du Fonds de Promotion du Logement au profit des salariés FOPROLOS entre les années 2021 et 2022.

En effet, durant l'année 2022, seulement 430 bénéficiaires ont profité de prêts FOPROLOS pour l'acquisition ou la construction de logement, alors qu'aucune opération de financement n'a été enregistrée pour l'acquisition de lot viabilisé dans le cadre du Fonds de Promotion du Logement au Profit des Salariés FOPROLOS. Cependant, au cours de l'année 2021, il a été enregistré près de 607 bénéficiaires de prêts FOPROLOS pour l'acquisition ou la construction de logement.

Nous constatons que le nombre d'opérations de financement a diminué de 177 opérations. Pour cela, le nombre cumulé d'opérations financées via le FOPROLOS s'est élevé à 3766 opérations en 2022, contre 3486 opérations en 2021. Cette augmentation était attendue pour l'année 2022, avec une estimation en nombre cumulé de l'ordre de 3836 opérations de financement soit une baisse d'environ 5,5 % par rapport aux estimations.

- ✓ Cette baisse est principalement due au ralentissement de commercialisation des logements et terrains viabilisés par les promoteurs immobiliers. Jusqu'à la révision du texte réglementaire modifiant le décret gouvernemental n°1126 de 2016 du 18 août 2016, fixant les modalités et les conditions des interventions du fonds de promotion du logement pour les salariés.
- ✓ En ce qui concerne le programme spécifique pour le logement social, le nombre de logements réalisés jusqu'à la fin de 2021 a atteint 10 618, dont 6 127 ont été achevés dans le cadre du premier volet :
  - Éradication des logements rudimentaires et leur remplacement par de nouveaux logements, leur rénovation, leur extension, les restaurer ou les agrandir,

- 4 491 logements livrés dans le cadre du deuxième volet : construction de logements sociaux et aménagement des lots sociales.
- ✓ Le nombre de logements sociaux achevés a atteint 11 185 logements sociaux jusqu'à fin 2022, avec un taux de réalisation de 74% par rapport aux estimations réparties comme suit :
  - 6655 logements achevés dans le cadre du volet d'éradication des logements rudimentaires et leur remplacement par de nouveaux logements ou leur rénovation, ou leur extension, ou les restaurer ou les agrandir, alors que les estimations étaient de l'ordre de 7 400 logements. Logement social régional
  - 4530 Logements et lots sociaux mis en œuvre par les promoteurs immobiliers publics et privés dans le cadre du volet construction de logements et aménagement des lots sociaux.
    - Les estimations du nombre de bénéficiaires de logements dans le cadre de l'élément d'éradication des logements rudimentaires et leur remplacement par de nouveaux logements ou leur rénovation, ou leur extension, ou les restaurer ou les agrandir, sont principalement liées à l'état de préparation des logements qui souffre de difficultés liées aux prix souvent élevés des matériaux de construction et la rareté et le coût élevé de la main-d'œuvre, d'autant plus qu'il n'est pas possible de dépasser le coût maximum d'achèvement des logements, qui a été déterminé par le décret n° 1224 pour l'année 2012 du 10 août 2012 et des textes juridiques complémentaires et révisés.
- ✓ Plusieurs problèmes avec certains fournisseurs publics, suite à la demande de réalisation des travaux supplémentaires aux dépendants du programme spécifique des logements sociaux.
- ✓ Un retard dans la réception des travaux de génie civil qui produit d'autres retards pour la réalisation des travaux de raccordements aux différents réseaux.

Indicateur 3.3.2 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations selon les programmes nationaux							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisation 2022 par rapport à l'estimation 2022	Valeur cible	Année
%	43%	44%	58%	56%	97%	74%	2024

Durant l'année 2022, un taux de 97% a été réalisé par rapport aux prévisions, et ce pour les raisons suivantes :

- Poursuivre les études techniques de la deuxième génération du PRIQH durant l'année 2022 (161 quartiers) Et prévoir le début des travaux de réhabilitation au cours de l'année 2023 ce qui a dégradé le taux de réalisation de 60% (programmé) à 45%.
- Les projets du PRIQH 1 ont été réalisés avec un taux de 93%, l'achèvement du programme est prévu pour l'année 2023.

Les problèmes et les difficultés qui ont empêché la réalisation des prévisions sont les suivants :

- Un retard dans la réalisation de l'étude relative à l'efficacité énergétique, exigée par les bailleurs de fonds du programme dans ses différentes composantes. L'appel d'offres qui a été relancé à plusieurs reprises, a affecté négativement la réalisation du reste des études techniques ainsi que le lancement des travaux de la deuxième génération du PRIQH.

En 2022, les études techniques relatives à la première tranche du programme ont été lancées.

- Le retard de l'émission de la décision conjointe pour la composante « amélioration de l'habitat » dans le cadre du PRIQH2.

Indicateur 3.3.3 : Taux cumulé des femmes bénéficiaires des logements et des lots sociaux							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Estimations 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisation 2022 par rapport à l'estimation 2022	Valeur cible	Année
%	-	30%	33%	32%	97%	38%	2024

Le nombre total des bénéficiaires des logements et de lots sociaux du programme spécifique pour le logement social est de 7468 en 2022 (2415 femmes contre 5053 hommes), soit un taux cumulé de 32 % répartis comme suit :

- 2093 femmes ont bénéficié d'un logement dans le cadre de l'élément d'éradication des logements rudimentaires et leur remplacement par de nouveaux logements ou leur rénovation, ou leur extension, ou les restaurer ou les agrandir soit l'équivalent de 31% du nombre total de logements livrés, qui est estimé à 6655 logements.
- 322 femmes ont bénéficié de logements ou de lots sociales dans le cadre du volet réalisation et dotation de logements et de lots sociales, soit l'équivalent de 40% du nombre total de logements et de divisions qui ont été livrés, qui est estimé à 813 logements.
- ✓ Le taux le plus élevé des femmes bénéficiant d'un logement ou d'un lot social est enregistré dans le sud-ouest du pays (Tozeur, Gafsa et Kébili ) qui est de l'ordre de 48%, sachant que le taux de femmes à Tozeur a atteint les 59%, considéré comme le taux le plus élevé de la République
- ✓ Le taux le moins élevé des femmes bénéficiant d'un logement ou d'un lot social est enregistré dans le nord-ouest du pays (Beja, Jendouba, El Kef et Siliana) qui est de l'ordre de 26%, sachant que le taux des femmes à Jendouba a atteint les 19%,
- ✓ Le taux des femmes qui bénéficieront d'un logement ou d'un lot social est estimé à 36% en 2023 et 38% en 2024. Ainsi, l'objectif est d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes sur une période de 5 ans.

Les raisons pour lesquelles les estimations n'ont pas été atteintes sont les suivantes :

- Une diminution du taux des femmes bénéficiant d'un logement dans le cadre de l'élément de suppression des logements primitifs et de leur remplacement par des logements neufs, de restauration ou d'agrandissement, étant donné que la condition d'occupation du logement primitif par le bénéficiaire doit être remplie. Ce qui favorise les hommes
- Le calcul des estimations des indicateurs pour la réalisation et la fourniture des logements et de lots sociaux est principalement lié à l'état de préparation des listes finales, qui sont examinées par les comités régionaux dans les différents gouvernorats.
- Les critères pour les candidatures au logement et aux lots sociales ne tiennent pas compte de l'état civil des femmes candidates bénéficiant du programme (veuve, divorcée...) alors qu'elles tiennent compte des membres de la famille ayant des besoins spécifiques

**Les problèmes et les difficultés rencontrés pour l'atteinte de l'objectif « Promotion du logement social et abordable et de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels », sont les suivants :**

- L'incompatibilité du système réglementaire et financier avec l'évolution économique et sociale et l'incapacité de répondre aux besoins des différentes classes sociales.
- La rareté des terrains constructibles et le déclin de la production des institutions (promoteurs et entreprises) soucieuses de l'aménagement des terrains et la construction des logements, qui a entraîné la propagation des constructions anarchiques et la prolifération des bidonvilles.
- Retard dans la détermination de la liste des bénéficiaires des logements et des lots sociaux par les comités régionaux créés aux niveaux de chaque gouvernorat, qui ont été chargés de dépenses supplémentaires pour garder les logements prêts afin de les préserver de la saisie et les accélérer et les entretenir afin de les livrer à leurs bénéficiaires de la meilleure façon.



- La hausse continue des prix des logements et des lots destinés à la vente, et le déséquilibre entre l'offre et la demande dû à la baisse du pouvoir d'achat du citoyen
- Le taux d'intérêt élevé employé sur les prêts bancaires compte tenu du taux élevé du marché monétaire.

### **Les mesures et actions proposées pour surmonter ces obstacles sont :**

- Révision des textes législatifs et réglementaires portant sur l'accès au logement social et l'amélioration des conditions de vie.
- Création de textes juridiques pour les constructions délabrées et précaires dans le cadre de l'entretien des constructions anciennes
- Augmenter le coût de construction d'un logement neuf pour compenser un logement primitif, en révisant le décret n° 2012-1224 du 10 août 2012 et les textes de loi complémentaires et révisés
- Appel aux entreprises publiques à donner priorité au programme spécifique des logements sociaux en raison de ses caractéristiques sociales et au dépassement des problèmes, afin d'éviter les retards dans la réception des logements
- Fournir des logements sociaux et des lots aménagés pour réduire le phénomène de constructions anarchiques,
- Exhorter les comités régionaux des différents gouvernorats à accélérer la préparation des listes définitives des candidats pour bénéficier du programme spécifique du logement social dans sa composante liée à la construction de logements sociaux et à la création de lots sociales.

## 2. Résultat de l'exécution du budget du programme

**Tableau 1 :**  
**Exécution du budget de l'année 2022 par rapport aux prévisions**  
**Répartition selon la nature des dépenses**

(Unité =MD)

Dépenses		Prévisions 2022 L.F complémentaire -1	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux Prévisions	
				Montant (2)-(1)	Pourcentage de réalisation (2)/(1)
Dépenses de gestion	Crédits d'engagement	18180	17755	-425	98%
	Crédits de paiement	18180	17755	-425	98%
Rémunérations	Crédits d'engagement	1372	1170	-202	85%
	Crédits de paiement	1372	1152	-220	84%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	20380	14860	-5520	73%
	Crédits de paiement	20380	14860	-5520	73%
Dépenses d'investissements	Crédits d'engagement	89533	85959	-3574	96%
	Crédits de paiement	109963	93460	-16503	85%
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement	0	0	0	0%
	Crédits de paiement	0	0	0	0%
Total	Crédits d'engagement	129465	119744	-9721	92%
	Crédits de paiement	149895	127227	-22668	85%

\*Sans prise en compte des ressources propres des entreprises

## Tableau 2 :

### Exécution du budget de l'année 2022 par rapport aux prévisions Répartition selon les activités (Crédit de paiement)

Activités	Prévisions L.F.c 2022	Réalisations 2022 -2-	Réalisations par rapport aux Prévisions Montant (2)-(1)	Pourcentage de réalisation (2)/(1)
Act1: Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du Territoire:	800	362	-438	45%
Act2: Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain	1490	390	-1349	22%
Act3: Géodésie	1250	1722	-278	86%
Act4: Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	60	69	9	115%
Act5: Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	3735	3172.2	-563	85%
Act 6: Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	68000	61794	-6206	91%
Act7: Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	20500	20771	271	101%
Act 8: Réhabilitation et régénération urbaine	500	0	-500	0%
Act9: Amélioration de l'habitat	10000	6273	-3727	63%
Act A Programme d'investissement des collectivités local	0	0	0	0%
Act B - Travaux topographiques et travaux de lotissements dans le cadre du Programme Spécifique de l'Habitat social	0	0	0	0%
Act C - Eradication des logements rudimentaires et remplacement par de nouveaux logements ou leur rénovation ou leurs extension extension	4500	4511	11	100%
Act D -Réalisation des logements et des lots sociaux	21375	11246	-10129	53%
Act Z- Activité support	16913	16330	-583	97%
<b>Total sous-programmes régionaux central et activités</b>	<b>149123</b>	<b>126641</b>	<b>-24112</b>	<b>85%</b>
<b>Activités support sous-programme régionale</b>	<b>772</b>	<b>586</b>	<b>-186</b>	<b>76%</b>
<b>Total programme 3</b>	<b>149895</b>	<b>127227</b>	<b>-22668</b>	<b>85%</b>

**\*sans prise en compte des ressources propres des Entreprises Publiques.**

**\*\* Les activités B « Travaux topographiques et travaux de lotissements dans le cadre du Programme Spécifique de l'Habitat social » et l'activité relative au « suivi des projets délégués » pour des causes techniques, les crédits leurs afférés ont été imputés et consommés sur l'activité C « Eradication des logements rudimentaires et leur remplacement par de nouveaux logements ou leur rénovation ou leur extension ».**

Les crédits inscrits dans la LFC affectés au programme 3 "Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat", étaient comme suit : 129465MD dépenses d'engagement et 149895 MD dépenses de paiement en 2022

Les crédits d'engagement consommé étaient de 119869 MD, ce qui présente 96 % du crédits inscrit dans la LF 2022 tandis que les crédits de paiement ont atteint 127227MD ce qui présente 85% du des crédits inscrits dans la LFC répartis comme suit :

- ✓ 97% dépenses de fonctionnement.
- ✓ 84% dépenses de rémunération
- ✓ 93% dépenses d'intervention
- ✓ 96% dépenses d'investissement

Pour les crédits de paiement, les réalisations se sont élevées à 93.098 mille dinars, avec un taux de réalisation de 85%

L'activité 1 : Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du territoire , les réalisations des crédits d'engagement au titre de l'année 2022 se sont élevées à 226 mille dinars, contre des estimations qui étaient de l'ordre de 3883 mille dinars, soit un taux de réalisation de 0%. Quant aux crédits de paiement, les réalisations se sont élevées à 362 mille dinars contre des estimations qui étaient de l'ordre de 800 mille dinars soit un taux de réalisation de 45% Faible et cela s'explique par de nombreux facteurs dont ce qui a été évoqué plus haut concernant la pénurie aiguë de ressources humaines pour l'Administration Générale de l'Aménagement du Territoire. En plus de la

perturbation du lancement de l'étude du schéma directeur d'aménagement du territoire national en raison de la ré-annonce de l'appel d'offres fin 2022.

Ainsi que le lancement de l'étude sur l'aménagement territoire et les zones menacés par le changement climatique sera également perturbé (600MD budget de l'état) ,car elle est liée aux procédures du planification de financement extérieure approuvé en 2021 pour l'attribution d'in financement sous la forme d'un don d'un montant de 330 000 dollars américains dans le cadre du projet de planification nationale de l'adaptation en pleine coordinations avec le Bureau des nations unies pour le développement en Tunisie.

- Les réalisations des crédits de paiement alloués à l'activité d'Elaboration de stratégies durables d'aménagement du territoire et de développement urbain se sont élevées à 391 mille dinars, contre des estimations qui étaient de l'ordre de 1740 mille dinars, soit un taux de réalisation de 22%. patrimoine du pays tunisien », et le retard dans le système d'achèvement du projet est principalement dû à la longueur des procédures suivies pour obtenir l'approbation de la partie financement (la partie coréenne), comme après l'approbation dans la première étape de la liste d'étude bureaux habilités à participer au projet par la partie coréenne, la Fourniture par la partie financement, dans un second temps, du cahier des charges lié au projet en attente de son approbation pour approbation dans l'appel d'offres.

- S'agissant de l'activité du Programme d'Intervention Urbaine de l'Agence d'Urbanisme du Grand Tunis, les réalisations des crédits de paiement pour l'année 2022 se sont élevées à 3.735,2 mille dinars, à un taux équivalent à 85% par rapport aux crédits établis en la loi de finances rectificative, les réalisations des charges d'affermage, de gestion et d'intervention ayant atteint un taux de réalisation de 100% par rapport aux prévisions. Quant aux dépenses d'investissement de l'Agence pour le Développement du Grand Tunis pour l'année 2022, les réalisations des crédits de gage dressés pour l'année 2022 se sont élevées à 1401 mille dinars, soit un taux de réalisation de 100%. , les réalisations se sont élevées à 375 mille dinars en paiement soit un taux de réalisation de 40%. Cela est dû à la rupture d'un exemple d'étude. Cela est dû à la perturbation de l'étude de

l'exemple de la mobilité urbaine et à la réalisation d'une enquête auprès des ménages sur la circulation des individus dans le Grand Tunis, qui représente 37% du total des crédits d'investissement tirés pour l'année 2022 et 63% du crédits d'études d'une part, et au retard dans la réalisation de la deuxième tranche du projet de reconfiguration du siège de l'agence (l'ascenseur électrique et le chauffage central) engagé par la Direction Régionale de l'Equipement en Tunisie, qui représente 36 % du total des crédits du budget d'investissement de l'Agence pour l'année 2022 d'autre part.

- Les réalisations des crédits affectés à l'activité 6 : Construction des logements et viabilisation des lots destinés au salariés se sont élevées à 61 794 mille dinars, contre des estimations qui étaient de l'ordre de 68 000 mille dinars, soit un taux de réalisation de 91%, ce qui est considéré comme un pourcentage important, ce qui explique l'augmentation du chapitre sur l'allocation des ressources supplémentaires du fonds d'une valeur de 10 000 mille dinars au profit d FOPROLOS car cette augmentation a contribué au développement du valeur de l'indice du nombre de logements achevés et des lots sociaux abordables réalisés par rapport aux logements financés dans le cadre FOPROLOS de 98%.

La valeur des réalisations des crédits affectés au programme premier logement s'est élevée à 14.500 mille dinars, contre des estimations qui étaient de l'ordre de 20.000 mille dinars, avec un taux de réalisation de 73%.

-Les réalisations des crédits de paiement affectés à l'activité de « Réalisation des logements et des lots sociaux» se sont élevées à 11.246 mille dinars, par rapport aux crédits prévus dans la loi de finances rectificative qui étaient de l'ordre de 21.375 mille dinars, soit. Un taux de réalisation de 53% est considéré comme faible, ce qui s'explique par les raisons suivantes :

- En ce qui concerne les projets des logements sociaux qui sont en train d'être achevés, de nombreux problèmes de retard de la mise en œuvre avec les fournisseurs public qui ont perturbé le processus de rachat

-Les crédits de paiement programmés relatifs aux logements réalisés par les promoteurs immobiliers privés concernent, en partie, les retenues de garantie pour des projets qui réceptionnés sans la finalisation des travaux de connexion avec les différents concessionnaires.

- Aucune offre n'a été annoncée pour l'achèvement des logements sociaux (reste de premier et deuxième crédit saoudien), en raison de l'absence de consentement du financier( Fonds Saoudien de Développement),jusqu'à ce que les logements prêt soient livrés.

- Malgré le faible taux de réalisation des crédits de paiement, qui n'a pas eu d'impact direct sur l'évolution de la valeur de l'indicateur du nombre de logements et de lots sociaux abordables réalisées dans le cadre du programme spécifique pour le logement social, où le pourcentage d'achèvement de l'indicateur par rapport aux estimations était de l'ordre de 74 %.

- Les réalisations des crédits alloués à l'activité « d'aménagement et d'intégration des quartiers résidentiels » se sont élevées à 20 771 mille dinars, contre des estimations qui étaient de l'ordre de 20 500 mille dinars, soit un taux de réalisation de 101% jugé important, ce qui s'explique par les transferts qui ont eu lieu dans le cadre du programme dans la limite de 3140 mille dinars sur les ressources générales du budget Cette procédure ayant contribué à l'évolution de la valeur de l'indicateur « le pourcentage cumulé de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation au profit des programmes nationaux » de 97 %.

- Quant à l'activité de réhabilitation et régénération urbaine, les crédits de paiement prévus dans la loi de finances rectificative pour l'année 2022, estimés à 500 mille dinars, n'ont pas été consommés, ce qui s'explique par les raisons suivantes :

-Absence d'avancement dans la réalisation effective des projets inscrits au programme, les années 2021 et 2022 ayant été consacrées au choix des communes qui bénéficieront du programme de régénération des centres anciens, la liste définitive des communes ayant été arrêtée en deux étapes :

\* Une première étape de présélection : ses résultats ont été proclamés le 22 juin 2021,

\*Une deuxième étape pour la sélection finale : les résultats ont été proclamés le 24 mars 2022.

En conséquence, une convention de financement et de mise en œuvre de la régénération des centres anciens a été conclue entre le Ministère de l'Équipement et du Logement et les communes concernées le 12 juillet 2022.

Le dernier trimestre de 2022 et le premier trimestre de 2023 ont été alloués à :

- Elaboration d'une annexe à la convention de financement et de mise en œuvre des opérations de régénération des centres anciens, en coordination avec les financeurs du programme,
- Elaboration d'un modèle de livret relatif aux études techniques et au suivi du projet, en coordination avec les financeurs du programme,
- Coordination avec les dix communes concernées par le programme pour l'élaboration d'un cahier des charges pour chaque commune.



**PROGRAMME 9 : PILOTAGE ET APPUI**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME : Mr HATEM ICHAOUYA**

**LA DATE DE SA PRISE DE FONCTION : 7 FEVRIER 2020**

## 1-Résultat de la performance du programme 9

Vu l'existence des plusieurs obstacles dont faire face le programme 9 liés essentiellement à la diminution de l'effectif du ministère d'une année à l'autre à cause de départ optionnel, à la retraite de toutes types avec un défis de redéploiement de l'effectif existant sans recours au recrutement selon les orientations gouvernementales qui ont opté pour des solutions autres plus adéquates pour combler l'insuffisance des personnels tel que la mobilité fonctionnelle etc....

De plus, un autre défi s'ajoute qui est la généralisation des fiches postes pour faire une statistique bien claire des postes vacantes cet acte est efficace pour optimiser la gestion des ressources humaines et à la fois renforcera l'accès de la femme aux postes décisionnelles d'une façon égalitaire que l'homme.

Un autre obstacle qui surgit est celui de l'insuffisance des ressources budgétaires qui explique bien évidemment l'optimisation à titre égale des dépenses en vue d'assurer la soutenabilité budgétaire et prioriser les dépenses obligatoires (les arriérés).

Sans oublier les défis visant la numérisation de l'administration et sa modernisation pour améliorer la qualité des services fournies aux administrés et au citoyen.

De ce fait, la finalité du programme 9 pilotage et appui est d'améliorer la qualité des services fournis aux usagers et de moderniser les moyens de travail administratif pour soutenir les programmes opérationnels de la mission et de coordonner entre eux afin de les aider à atteindre leurs objectifs, améliorer leurs performances, rationaliser la gestion des ressources de la mission de l'équipement, et assurer la soutenabilité de leur budget et ce conformément aux obligations liées aux objectifs de développement durable et surtout l'ODD 16 et 5

S'alignant aux engagements nationaux tels qu'indiqués dans la loi organique du budget et les orientations et recommandations de la présidence du gouvernement à travers les circulaires de préparation du budget, ainsi qu'aux engagements sectoriels inclus dans le

plan triennal 2023 -2025 sans oublier toutes les législations nationales qui font face à la violence à l'égard des femmes et surtout le décret-loi 58/2017.

A moyen terme, la stratégie du programme 9 est d'atteindre une qualité de service assurant la satisfaction du citoyen et tous les intervenants du secteur, la rationalisation de l'utilisation des ressources matérielles et budgétaires afin d'assurer une meilleure gouvernance de la mission tous programmes confondus, l'atteinte des objectifs de la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la gestion des projets, en plus de la garantie de la soutenabilité du budget afin que tous les programmes de la mission Equipement puissent remplir leurs obligations, atteindre leurs objectifs et améliorer leur performances, ceci stimulera la croissance du secteur de l'équipement et de l'habitat dans son ensemble d'ici 2025.

Cet objectif se décline en deux axes stratégiques :

- Assurer la gouvernance de la mission et ses programmes
- Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources de la mission de l'équipement et de l'habitat par l'appui de ses programmes et par l'optimisation de la gestion des ressources humaines, financières et logistiques.

Le programme pilotage et appui a réalisé son rôle efficace en 2022 en ce qui concerne la gouvernance de la mission équipement à travers le suivi de taux de réalisation des objectifs de la mission qui a enregistré des résultats acceptable et l'amélioration du site web du ministère et de la qualité de services sur ce site destinés aux citoyens en vue d'une installation réelle de la qualité

En outre le programme 9 a assuré à son tour en 2022 une gestion efficace et efficiente des ressources de la mission à travers les comités organisées à fin de suivre la consommation des crédits ouverts et l'avancement des projets prévus au niveau régionale que centrale à travers la comité des directeurs régionaux qui améliore la performance des programmes ainsi que du mission et c'est le résultat également des comité des cadres régionaux qui aide à savoir toutes les nouveautés qui servent à

améliorer la performance des programmes sans oublier le côté budgétaires qui vise à consommer d'une façon régulière les crédits programmés ainsi que payer les arriérés pour s'assurer de la soutenabilité budgétaire .

Des réformes stratégiques ont été programmées sous les orientations des réunions et comités qui a détecté les principaux obstacles et surtout concernant l'activité 4 crédits délégués aux directions régionales à travers des notes pour retrait des reliquats.

Concernant l'activité d'appui la priorité était le paiement des arriérées pour garantir la soutenabilité budgétaire avec la participation des sous programmes régionaux afin de rationaliser la gestion des ressources humaines et donner des prévisions réelles garantissant l'amélioration de la performance de programme à travers la création d'une application interne participative et objective et d'autres application pour optimiser la gestion des ressources logistiques.

En outre d'autres applications qui garantissent l'équivalence des chances dans la formation entre hommes et femmes

Le programme 9 joue un rôle primordial dans la mise en place de l'approche genre et du BSG.

### **Objectif stratégique 9.1 : Améliorer la gouvernance de la mission et ses différents programmes**

L'objectif stratégique de l'amélioration de la gouvernance de la mission lié au premier axe stratégique Assurer la gouvernance de la mission et ses programmes qui est la tâche primordiale d sous-programme pilotage qui vise à délimiter la stratégie de la mission et la coordination entre ses programmes et dynamiser le dialogue de gestion ainsi que l'amélioration de la relation entre l'administration et les différents intervenants du secteur çà se manifeste à travers des indicateurs stratégiques de performance qui mesurent l'amélioration de la performance du programme :

Un premier indicateur 9.1.1 : le pourcentage de la réalisation des objectifs des différents programmes liés à la mission d'équipement et de l'habitat.

Le deuxième indicateur 9.1.2 : mesure l'évolution annuelle des visites du sites Web de la mission Equipement, l'évolution de cet indicateur témoigne de la satisfaction des citoyens en consultant la page du Ministère avec une qualité des services numériques garantissant la transparence, l'efficacité et la responsabilité en activant le dialogue d'action.

## Présentation des indicateurs

### Indicateur 9.1.1: Pourcentage de la réalisation des objectifs de la mission

Indicateur 9.1.1: Pourcentage de réalisation des objectifs de la mission							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 Par rapport aux Prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur Cible	Année
%	94.8	93	96	94	98	98	2024

En 2022 le taux de la réalisation des objectifs des différents programmes 94% alors que le prévu était de 96% ce qui reflète la réalisation des objectifs de la mission de 98% malgré les conditions de Covid et la crise économique du pays

Pour atteindre la valeur cible pour 2022 n'est pas efficace puisque des indicateurs phares comme le nombre cumulé des études sensible au genre a enregistré seulement 20% puisque le concept est nouveau en ce qui concerne surtout les bâtiments civils il va être appliqué progressivement de la part des architectes en élaborant les nouveaux projets

De même l'indicateur taux de compatibilité entre les stratégies du développement urbain avec les plans de l'aménagement urbain qui a réalisé seulement 27% cela à cause

des communautés et des agglomérations approuvées en 2022 puisque la majorité ce sont des petites agglomérations et villages

En 2022 ,12 plans d'aménagements urbain ont été adoptés

L'indicateur de remplacement des départs à la retraite a réalisé 66% au lieu de 100% à cause des orientations de l'Etat pour minimiser les recrutements directs

### **Indicateur 9.1.2 : L'évolution annuelle des visites des sites web de la mission de l'équipement**

L'indicateur présente la communication avec les citoyens à travers le site Internet du ministère, il est lié à l'amélioration de la gouvernance de la mission, en particulier l'un des piliers de la bonne gouvernance qui est le principe de la transparence.

#### **Réalisations et estimations de l'indicateur 9.1.2**

<b>Indicateur 9.1.2: Évolution annuelle des visites de sites Web pour la mission de l'équipement</b>							
<b>Unité</b>	<b>Réalisations 2020</b>	<b>Réalisations 2021</b>	<b>Prévisions 2022 (1)</b>	<b>Réalisations 2022 (2)</b>	<b>Réalisations 2022 Par rapport aux Prévisions 2022 (2)/(1)</b>	<b>Valeur Cible</b>	<b>Année</b>
<b>Nbre/jour</b>	<b>384</b>	<b>400</b>	<b>500</b>	<b>440</b>	<b>88%</b>	<b>1000</b>	<b>2024</b>

Cet indicateur montre le niveau de la transparence de la mission vis-à-vis du citoyen et le renforcement de la gouvernance ouverte, qui est considérée comme l'un des mécanismes d'amélioration de la gouvernance de la mission d'équipement.

L'indicateur atteint en 2022 88% avec l'accès de 440 visiteurs par jour alors que la prévision est de 500 visiteurs par jour malgré qu'on n'ait pas atteint le cible de 100% çà reste mieux que les années 2020 et 2021 puisque le fonctionnement des projets a été repris avec la fin de COVID et avec l'amélioration du site Web de la part de la direction de l'informatique.

## Objectif stratégique 9.2 : optimiser la gestion des ressources humaines à travers l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances

### Présentation des indicateurs

#### Indicateur 9.2.1: remplacement des départs à la retraite

C'est un indicateur stratégique qui vise à maîtriser la masse salariale et l'affectation rationnelle des ressources humaines en fonction des besoins et à assurer la continuité de la politique publique dans le domaine d'équipement et de l'habitat en compensant les vacances résultant des départs à la retraite par des recrutements bien étudiés dans la limite des besoins et par d'autres moyens plus adéquats tel que la mobilité d'emploi tel que stipulé par les directives gouvernementales.

Indicateur 9.2.1: remplacement des départs à la retraite							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 Par rapport aux Prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur Cible	Année
Règle de 100	0	48	100	66	66%	100	2024

Il était prévu la réalisation de 100% en 2021 mais à la suite des orientations de l'Etat pour minimiser les recrutements directs on a enregistré 48% mais une évolution progressive pour combler les postes vacantes suite à la retraite pour atteindre 66% en 2022.

## Indicateur 9.2.2 : Pourcentage d'agents formés dans les domaines prioritaires

L'indicateur stratégique vise à atteindre l'égalité des chances entre les agents, en particulier dans les domaines de formation prioritaires, sans marginaliser aucun corps et en assurant l'égalité entre eux.

<b>Indicateur 9.2.2:</b>							
<b>Pourcentage des agents (direction centrale) formés dans les domaines prioritaires</b>							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 Par rapport aux Prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur Cible	Année
%	11,7	8,6	8	12,12	151	14	2024

La formation à distance a été la technique favorisée qui a comblé les lacunes financières et logistique par excellence pour cela on dévoile une progression certaine de l'indicateur qui atteint le 151% en 2022 puisque le taux de la réalisation de l'indicateur est de 12.12 primes les estimations de même année de 8% et c'est grâce à la formation à distance qui est très efficace.

## Indicateur 9.2.3: Représentativité des femmes dans les emplois fonctionnels

<b>Indicateur 9.2.3: Représentativité des femmes dans les emplois fonctionnels</b>							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 Par rapport aux Prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur Cible	Année
Base de 100	105	105	108	105	97%	109	2024

Cet indicateur a réalisé une augmentation en 2022 pour atteindre 105. Quant aux trois prochaines années, on assiste à une baisse de l'indicateur du fait de la stabilité dans



nombre d'emplois fonctionnels occupés d'une part, et de la stabilité du pourcentage de cadres féminins d'autre part (100-102)

Le résultat de la performance de cet objectif stratégique en générale à travers ces indicateurs est acceptable par rapport à ce qui a été prévu en 2022 grâce au outils mis en place par le programme : des applications diverses , la technique de la formation à distance ,renforcement de la représentativité des femmes aux emplois fonctionnelles et son accès aux postes décisionnelles à travers l'élaborations des bases des données fiables qui aide à détecter les écarts existantes entre les deux sexes ,l'insertion de l'approche genre et la mise en place du BSG, combler les départs à la retraites par des outils innovés tel que la mobilité ,l'actualisation des fiches postes

### **Objectif stratégique 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers tout en améliorant l'efficience du programme 9**

#### **Présentation des indicateurs**

##### **Indicateur 9.3.1 : taux de réalisation de la soutenabilité budgétaire**

Cet indicateur stratégique mesure la couverture de dépenses réalisées au sein des différentes rubriques du budget par celles programmés. Il est en plein lien avec l'objectif stratégique qui vise à assurer la soutenabilité du budget et à rationaliser l'affectation des ressources financières d'une manière efficace pour avoir la certitude que la programmation budgétaire couvre les dépenses obligatoires (les arriérés de la mission) les dépenses courantes et celles nouvelles.

Cet indicateur vise à atteindre un taux de réalisation de 100% pour les crédits prévus.

Indicateur 9.3.1: Pourcentage de réalisation de la soutenabilité budgétaire							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 Par rapport aux Prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur Cible	Année
%	99.6	58.1	100	97.3	97.3	100	2024

Malgré le faible taux enregistré de l'indice en 2021 en raison du gel des crédits d'investissement, les estimations de réalisation pour l'année 2022 atteignent 97,3%. Et c'est un taux moins que 100% estimé en 2022 à cause des reliquats de rémunération à cause des départs spécifiques à la retraite qu'on ne peut pas prévoir facilement.

Mais ça n'affecte pas la sincérité de programmation qui reste acceptable avec l'amélioration de taux de consommation.

### Indicateur 9.3.2: Le coût de fonctionnement pour chaque agent

Cet indicateur stratégique vise le suivi annuel de l'évolution des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement affectées à chaque fonctionnaire, afin d'atteindre le but de l'objectif stratégique, c'est-à-dire rationaliser les dépenses et utiliser les ressources financières d'une manière efficace qui assure la soutenabilité du budget.

### Réalisations et prévisions de l'indicateur 9.3.2

Indicateur 9.3.2: Le coût de fonctionnement pour chaque agent							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 Par rapport aux Prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur Cible	Année
MD	4,27	4,04	4,09	4,52	110%	4,3	2024

Les charges de fonctionnement pour chaque agent durant l'année 2022 ont augmenté par rapport à l'année 2021, compte tenu de la diminution continue du nombre

d'employés d'une part (-3,3 %) et de l'augmentation des frais de fonctionnement d'autre part (8%) .

Il est prévu que le coût de fonctionnement par agent au cours de l'année 2023 atteindra : 4.808 MD et la valeur de l'indice est de 106, soit une augmentation estimée à 6% par rapport à l'année 2022, compte tenu de la diminution continue du nombre d'agents (-4%) d'une part et l'augmentation des frais de chaque agent (2%) d'autre part.

### **Indicateur 9.3.3 : le taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'à la fin du mois de septembre**

<b>Indicateur9.3.3: le taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'à la fin du mois de septembre</b>							
<b>Unité</b>	<b>Réalisations 2020</b>	<b>Réalisations 2021</b>	<b>Prévisions 2022 (1)</b>	<b>Réalisations 2022 (2)</b>	<b>Réalisations 2022 par rapport aux Prévisions 2022 (2)/(1)</b>	<b>Valeur Cible</b>	<b>Année</b>
<b>%</b>	<b>64</b>	<b>35</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>100%</b>	<b>75</b>	<b>2024</b>

Le taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'à la fin du mois de septembre 2022 a atteint comme prévu 72%.

Cette atteinte de la cible est dû essentiellement à la reprise progressive des projets, le lancement de nouveaux chantiers et la poursuite des travaux des chantiers en cours d'exécution.

La nouvelle cible de l'indicateur en année 2024 est estimé à 75% .

## **Objectif stratégique 9.4 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un recrutement optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances au niveau régional**

Cet objectif stratégique est décliné au niveau régional vu l'importance de la rationalisation de la gestion des ressources humaines et des compétences.

Cette maîtrise des RH permet de gérer la totalité des projets et une répartition adéquate des agents technique tout en garantissant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Cet objectif est mesuré à travers les résultats de l'indicateur du nombre moyen des projets supervisés par cadre technique.

### **Indicateur 9.4.1 : Nombre moyen de projets supervisé par chaque cadre technique**

<b>Indicateur 9.4.1: Nombre moyen de projets supervisés par chaque cadre technique</b>							
<b>Unité</b>	<b>Réalisations 2020</b>	<b>Réalisations 2021</b>	<b>Prévisions 2022 (1)</b>	<b>Réalisations 2022 (2)</b>	<b>Réalisations 2022 Par rapport aux Prévisions 2022 (2)/(1)</b>	<b>Valeur Cible</b>	<b>Année</b>
<b>Moyenne</b>	<b>3.8</b>	<b>7.4</b>	<b>7</b>	<b>9.3</b>	<b>128%</b>	<b>7</b>	<b>2024</b>

Pour une meilleure maîtrise de management des projets, le nombre de projets supervisés par chaque cadre technique ne doit dépasser les 7 projets.

Le programme 9 a obtenu des résultats de performance satisfaisants malgré la présence de quelques difficultés dont les plus importantes sont :

- La coordination entre les différents programmes et les différentes parties prenantes, en mettant en place un comité de pilotage de la mission pour surmonter les difficultés.

- La baisse du capital humain de la mission, en termes de personnel technique, et augmentation du nombre de projets qu'ils supervisent, ce qui affecterait la performance des programmes, d'où le recours à d'autres mécanismes pour répondre aux besoins.
- Maintenir la soutenabilité du budget et rationaliser la gestion des ressources financières et logistiques est un autre défi, compte tenu des impayés de l'éclairages publics et des restes de crédits délégués, que le programme cherche à éviter en donnant la priorité aux impayés par le virement des crédits entre les programmes et récupérer les reliquats des crédits délégués.
- Intégrer un budget sensible au genre est l'un des défis du programme pour rationaliser la disposition des ressources financières de manière plus transparente.

Le programme est tenu d'assurer le dialogue de gestion et impliquer toutes les parties prenantes pour garantir une meilleure performance du programme.

## 2- Résultats de l'exécution du budget du programme 9 :

**Tableau 1**

**Résultat de l'exécution du budget du programme 9 par rapport aux prévisions pour l'année 2022  
Selon la nature des dépenses**

Nature des dépenses		Prévisions 2022	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		L.F.C 2022(1)		Montant (2-1)	Taux de Réalisation (2/1)
Rémunération	Crédits d'Engagement	32651	27638	5013	85%
	Crédits de Paiement	32651	27630	5021	85%
Fonctionnement	Crédits d'Engagement	7175	5930	1245	83%
	Crédits de Paiement	7175	5711	1464	80%
Interventions Publiques	Crédits d'Engagement	3429	3012	417	88%
	Crédits de Paiement	3429	3012	417	88%
Investissement	Crédits d'Engagement**	4490	2599	-1891	57,9%
	Crédits de Paiement	6103	2532	3571	41%
Opérations Financières	Crédits d'Engagement	0	0	0	0%
	Crédits de Paiement	0	0	0	0%
Total*	Crédits d'Engagement***	47745	39179	8930	81%
	Crédits de Paiement	49358	38885	10473	79%

\*\*\* Le montant total de l'engagement, selon la Loi de Finances Complémentaire, était de 47 745 MD, et après avoir ajouté 364 MD des dépenses imprévues en engagement au Programme 9, le montant est devenu 48 109 MD.

**Tableau 2**  
**Résultat de l'exécution du budget du programme 9 par rapport aux prévisions pour l'année 2022 Selon les activités (Crédits de paiement)**

	LFC 2022 (1)	Réalizations 2022 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
			Montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (1)/(2)
Activité 1 coopération communication et relations internationales	119	119	0	100%
Activité 2 intervention publique	3429	3012	417	88%
Activité Z Appui	40087	33870	6217	84%
Activité 3 gestions immobilière et des équipements	1723	809	914	47%
Activité 4 crédits transférés	4000	1075	2925	27%
<b>Total</b>	<b>49358</b>	<b>38885</b>	<b>10473</b>	<b>79%</b>

Les crédits de paiements sont de 49 358 MD soit une diminution de 702 MD selon la LF complémentaire.

Des virements inter sous-programmes (P9) et inter-programmes (P9 & P1) ont été réalisés :

- Entre les sous programmes sous formes des crédits déléguées partie 02 et 01
- Entre les programmes P9 et P1 pour payer les factures de l'éclairage public d'un montant de 2.7 MD

La performance du programme 9 était globalement acceptable comme le mentionne ses objectifs et ses indicateurs.

En effet les

En effet le taux de réalisation des activités est conforme aux prévisions :

- Pour l'activité 1 est réalisée à 100%
- Pour l'activité 2 (intervention publique) est réalisée à 88%
- Pour l'activité Z (appui) est réalisée à 84% à cause des reliquats de rémunération dus à la retraite spécifique qui est difficile à prévoir

- Pour l'activité 3 (gestions immobilières et des équipements) a enregistré des écarts de 47% entre ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé à la suite de la faible consommation des crédits délégués aux sous-programmes régionaux.
- Pour l'activité 4 (crédits transférés aux conseils régionaux) est réalisée à 27% seulement à la suite des retards de quelques projets et aux reliquats des années antérieurs accumulés minimisant le taux de consommation des crédits.